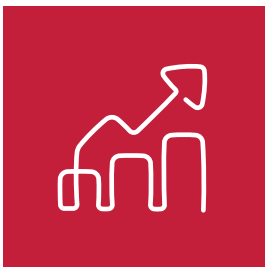




La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

Rapport annuel 2022



Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Canada Vie, lesquels constituent la base des données présentées dans le présent rapport, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur l'exploitation, les activités (y compris la répartition des activités), la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance), les stratégies ou les perspectives commerciales courantes, les mesures, les objectifs et les cibles liés au climat et à la diversité, la conjoncture mondiale prévue, ainsi que les mesures futures que la compagnie pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à propos des projections relatives aux coûts (notamment à la contrepartie différée), aux avantages, au calendrier des activités d'intégration et au calendrier et à l'étendue des synergies en matière de produits et de charges liés aux acquisitions et aux dessaisissements, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, de l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, des montants prévus des dividendes, des réductions de coûts et des économies prévues, des dépenses ou des investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques), de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie, des effets que la crise sanitaire persistante causée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) pourrait avoir sur l'économie et les marchés, et par conséquent sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de la compagnie. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur l'incidence attendue (ou l'absence d'incidence) d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, sur la stratégie d'affaires, la santé financière, le capital pouvant être investi, le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le bénéfice fondamental, le bénéfice net, les capitaux propres attribuables aux actionnaires, les notations et les ratios de levier financier de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Plus particulièrement, les déclarations concernant l'incidence prévue d'IFRS 17 sur la compagnie (y compris les déclarations concernant l'incidence sur le bénéfice net et sur le ratio du TSAV) sont fondées sur la répartition et la composition des bénéfices prévues de la compagnie au début de 2023 pour 2023, qui tiennent compte des bénéfices tirés des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17, ainsi que sur les conditions du marché et la conjoncture actuelles. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, la gravité, l'ampleur et les effets de la pandémie de COVID-19 (notamment les répercussions que la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements et les entreprises en réponse à celle-ci auront sur l'économie et sur les résultats financiers, la situation financière et les activités de la compagnie), la durée des effets de la COVID-19 et la disponibilité et l'adoption de divers vaccins, l'efficacité des vaccins, l'émergence de variants de la COVID-19, les tensions géopolitiques et les répercussions économiques connexes, les hypothèses relatives aux ventes, aux honoraires, aux ventilations d'actifs, aux déchéances, aux cotisations aux régimes, aux rachats et aux rendements du marché, le comportement des clients (y compris les réactions des clients aux nouveaux produits), la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance des polices, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers et aux marchés des titres d'emprunt), la situation financière des secteurs et des émetteurs de titres d'emprunt (notamment les faits nouveaux et la volatilité découlant de la pandémie de COVID-19, particulièrement dans certains secteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie), la concurrence, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporables, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, la capacité de la compagnie à effectuer des transactions stratégiques et à intégrer les acquisitions, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie, le niveau des efficiences administratives et opérationnelles, les changements des organisations de commerce, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Remarque importante concernant l'information relative à la durabilité

Certaines déclarations prospectives du présent rapport se rapportent aux objectifs, aux priorités, aux stratégies et aux engagements ou aux mesures de la compagnie liés au climat et à la diversité. Les déclarations relatives au climat comprennent les déclarations concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la compagnie liées à ses propres activités et à sa consommation d'énergie et l'élimination des émissions nettes de GES dans ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, les causes et les incidences potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale et l'approche de la compagnie pour repérer et gérer les risques et les occasions liés au climat. Les déclarations relatives à la diversité comprennent des déclarations concernant l'augmentation de la représentation des femmes et des minorités sous-représentées au sein de la direction. Les déclarations prospectives relatives aux changements climatiques et à la diversité contenues dans le présent rapport sont présentées dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous comptons aborder la gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions et les objectifs liés au climat, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Les engagements, les objectifs ou les cibles mentionnés dans le présent rapport, y compris, sans s'y limiter, les engagements de la compagnie à atteindre zéro émission nette et les mesures liées à la diversité, sont ambitieux et pourraient devoir être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'améliorent et que la climatologie, les exigences réglementaires et les pratiques du marché en ce qui a trait aux normes, aux méthodes, aux paramètres et aux mesures évoluent. Notre analyse du risque lié aux changements climatiques et notre stratégie d'élimination des émissions nettes de GES sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie pourraient continuer d'évoluer au fil du temps. Nous continuons également d'accroître nos données relatives à la diversité. Il est fort possible que nos attentes, nos prévisions, nos estimations, nos prédictions et nos conclusions ne se révèlent pas exactes et que nos hypothèses s'avèrent inexactes, et il existe un risque significatif que nous ne soyons pas en mesure de réaliser nos objectifs, nos priorités, nos stratégies et nos engagements liés au climat et à la diversité. De plus, bon nombre des hypothèses, des normes, des paramètres et des mesures utilisés dans la préparation de ces déclarations prospectives ne sont pas audités, ne font pas l'objet d'une vérification indépendante, sont peu comparables et continuent d'évoluer.

La climatologie, l'analyse des risques liés aux changements climatiques et les rapports connexes comportent des limites et des incertitudes. De nombreux facteurs que nous ne pouvons prévoir ou prédire avec exactitude font actuellement l'objet de recherches en climatologie, ce qui aura une incidence sur la capacité de la compagnie à réaliser ses objectifs, ses priorités, ses stratégies et ses engagements liés au climat. De nombreux facteurs auront également une incidence sur la capacité de la compagnie à réaliser ses objectifs, ses priorités, ses stratégies et ses engagements liés à la diversité. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et de normaliser les méthodes pour mesurer les facteurs liés au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier les données, notre capacité à élaborer des indicateurs pour surveiller efficacement nos progrès et évaluer et gérer les risques liés au climat, la nécessité d'une action dynamique et continue de la part des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nos contreparties et d'autres entreprises et particuliers), la conformité à nos politiques et procédures, notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel clé dans un marché des talents concurrentiel, les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les divers efforts de décarbonisation dans l'ensemble des économies, les défis liés à l'établissement d'un équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée, juste et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont une incidence sur les besoins énergétiques mondiaux, le contexte juridique et réglementaire et les considérations liées à la conformité réglementaire.

Mise en garde à l'égard des mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR), telles qu'elles sont définies dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « primes et dépôts », « actif géré » et « actif administré ». Les mesures financières non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure.

Table des matières

1	À propos de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	83	Rapport de l'auditeur indépendant	94	Sources de bénéfices
2	Rapport des administrateurs aux titulaires de polices	86	Rapport de l'actuaire désignée	96	Filiales de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
4	Points saillants financiers	87	Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation	97	Sommaire de cinq ans
5	Responsabilité à l'égard de l'information financière	88	Renseignements financiers relatifs au compte de participation	98	Administrateurs et membres de la haute direction
6	États financiers consolidés	91	Politique de gestion du compte de participation	99	Renseignements sur la compagnie

À propos de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Plus de
17 millions de relations clients



1,6 G\$ versés en participations
à nos titulaires de polices



Plus de
40 000 relations conseillers
au service
de nos clients



Plus de
48 G\$ en prestations versées à
nos clients



Plus de
17 500 employés au service
de nos clients



13,3 M\$ versés aux collectivités



La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est une société internationale qui offre des produits et des services d'assurance, de gestion du patrimoine et de prestations de soins de santé au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life. Fondée en 1847, elle est la première compagnie d'assurance vie à avoir été créée au Canada. Depuis, nos clients savent que nous saurons répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et que nous respecterons nos promesses.

Au Canada

Depuis plus de 175 ans, nous contribuons à améliorer le bien-être financier, physique et mental des Canadiens. Nous sommes un chef de file dans le secteur qui offre aux Canadiens des solutions individuelles d'assurance, notamment des solutions d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, d'assurance invalidité, d'assurance contre les maladies graves et d'assurance créances. En tant que fournisseur de premier plan de régimes d'avantages collectifs en milieu de travail, nous aidons les employeurs et les associations à offrir des avantages précieux à leurs employés et à leurs membres. En outre, la Canada Vie offre des solutions de placement, de retraite et de gestion du patrimoine, y compris des rentes et des fonds distincts.

En 2022, au Canada, notre compagnie a :

- aidé de nombreuses familles à surmonter la perte d'un proche, en versant plus de 6,6 G\$ en prestations d'assurance vie et d'assurance maladie;
- versé plus de 949 M\$ aux souscripteurs de rentes et ainsi aidé les Canadiens à financer leur retraite au moyen d'un revenu garanti;
- aidé plus de 28 000 employeurs à fournir des régimes collectifs et plus de 11 400 employeurs à offrir des régimes d'épargne-retraite à leurs employés.

Nous sommes un assureur international de premier plan

La Canada Vie a commencé ses activités au Royaume-Uni en 1903. Nos filiales au Royaume-Uni et à l'île de Man, en Allemagne, ainsi qu'en Irlande, offrent une variété de solutions en matière d'assurance, d'avantages et de gestion du patrimoine. Ces solutions comprennent des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance collective, ainsi que des solutions de retraite, de gestion du patrimoine et de gestion d'actifs.

Canada Life Reinsurance, une division de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, offre une gamme de solutions de gestion du capital et des risques novatrices. Elle fournit une couverture au titre de la mortalité, de la longévité, de la santé et de la déchéance à l'intention des assureurs, des réassureurs et des caisses de retraite partout aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

Soutenir les collectivités

Soutenir les organismes et les initiatives de bienfaisance est l'une des façons pour nos compagnies de donner au suivant, et pour nous, il ne s'agit pas que de tirer un chèque. Nous incitons également nos employés et nos conseillers à faire du bénévolat et à prendre part aux campagnes en milieu de travail et de dons d'entreprise, de sorte que nous soyons tous unis par un sens partagé de la responsabilité de donner en retour et d'aider à bâtir des collectivités plus fortes.

En janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné pour former une seule compagnie : la Canada Vie. Aujourd'hui, nous sommes fiers de servir plus de 17 millions de relations clients au Canada et en Europe.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est une filiale de Great-West Lifeco Inc. et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation.



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

Le rendement de la Canada Vie est guidé par son engagement à contribuer à l'amélioration du bien-être financier, physique et mental de ses clients et de ses collectivités.

Nous répondons aux besoins et aux défis uniques des clients, des conseillers et des collectivités, et ce faisant, nous respectons nos engagements et nous gagnons la confiance de nos clients, de nos titulaires de polices et de nos parties prenantes. Nous avons ainsi stimulé la croissance de manière continue en 2022 et généré des résultats solides.

L'année 2022 a été difficile pour beaucoup de personnes. Nos collègues, nos clients et nos communautés ont subi l'incidence de la hausse de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19 qui persiste. La guerre qui perdure en Ukraine, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les prix de l'énergie à l'échelle mondiale ont également eu des répercussions concrètes sur la vie quotidienne des gens.

Dans ce contexte, la Canada Vie a continué de déployer des efforts pour soutenir ses parties prenantes en respectant ses engagements, en faisant preuve de force et de résilience, et en poursuivant sur sa lancée.

Nous avons offert à nos clients un meilleur accès aux conseils, aux solutions et aux services. Nous avons fait preuve de rigueur dans nos décisions de placement afin de favoriser notre croissance et notre stabilité à long terme et de créer de la valeur durable pour nos titulaires de polices et autres parties prenantes.

De toutes ces manières, nous contribuons à un avenir meilleur et nous avons une incidence positive sur le monde qui nous entoure.

Prestation de services aux clients

Nous croyons en la valeur fondamentale des conseils.

Nous offrons des conseils et des solutions qui donnent à nos clients les moyens de vivre pleinement tous les moments de leur vie. Au cours de nos 175 années d'histoire, nous avons acquis une réputation d'intégrité en tâchant constamment d'offrir des solutions responsables.

Notre confiance dans la valeur des conseils en dit long sur la façon dont nous avons investi dans l'ensemble de nos activités afin d'assurer notre réussite à long terme.

Par l'intermédiaire de nos régimes de garanties et de nos solutions de retraite de premier plan, nous faisons affaire avec des millions de clients chaque année. Grâce aux nouvelles expériences et capacités numériques, nos conseils et solutions sont plus accessibles que jamais. Au Canada, notre nouvelle offre, l'Accès Liberté, répond mieux aux besoins uniques des clients en allant au-delà des régimes d'avantages en milieu de travail. Nous avons également lancé un nouveau site Web destiné aux clients, Ma Canada Vie, au début de 2022. Il offre aux clients un accès facile à de l'information sur les assurances et les placements à un seul endroit. Plus de 80 % de nos clients ont choisi de recevoir leurs documents par voie électronique plutôt que sur papier.

Ces plateformes fournissent les outils et les connaissances dont les clients ont besoin pour obtenir de meilleurs résultats tout au long de leur vie.

La rigueur de nos décisions favorise la croissance

Notre capacité à fournir des conseils et des solutions centrés sur les clients dans de multiples canaux repose sur la solidité financière de notre compagnie et sur l'expertise approfondie de nos employés. Dans l'ensemble de nos secteurs, nous sommes positionnés de façon à maintenir un solide rendement, soutenu par la diversification de notre portefeuille et par une approche disciplinée et réfléchie visant à accroître la valeur pour les parties prenantes.

Nous continuons d'afficher de solides résultats en raison de la croissance interne, des avantages que nous avons tirés des récentes acquisitions stratégiques et de l'investissement prudent des capitaux.

Nous continuons d'investir des capitaux là où nous voyons des occasions prometteuses. Le lancement de SecurePak par l'entremise de SécurIndemnité est un excellent exemple de la façon dont nous avons accru notre capacité à offrir aux Canadiens des solutions en

matière de régimes de garanties offerts par l'employeur axées sur le client. Au Royaume-Uni, un portail remanié de finance immobilière destiné aux conseillers a été créé pour offrir aux conseillers une expérience utilisateur simplifiée en leur donnant les outils pour aider leurs clients à trouver la meilleure solution pour leurs besoins uniques.

Canada Life Reinsurance a élargi sa présence à l'échelle internationale dans de nouveaux marchés ciblés, notamment en Asie, tout en continuant de mettre l'accent sur les principaux marchés et sur l'expansion des produits en Europe et aux États-Unis.

Dans l'ensemble de nos secteurs, nous favorisons la croissance responsable en élargissant l'accès à des solutions d'assurance, de gestion du patrimoine, de retraite et de mieux-être axées sur les conseils pour nos clients diversifiés, aujourd'hui et à l'avenir.

Aspirer à un avenir meilleur

Nous avons concentré nos efforts sur ce que nous pouvons faire aujourd'hui pour bâtir une société plus forte, plus inclusive et diversifiée dans l'optique de créer un avenir encore meilleur.

Nous avons travaillé d'arrache-pied à l'élaboration et à la mise en œuvre consciencieuses de stratégies visant à soutenir la durabilité, y compris l'équité, la diversité et l'inclusion, dans l'ensemble de notre compagnie.

En 2022, nous avons mis sur pied un comité directeur de gestion chargé d'orienter la coordination, la collaboration et le rendement à l'égard d'une stratégie claire en matière de durabilité et d'impact. Nous avons établi des objectifs en vue d'atteindre la carboneutralité et zéro émission nette de gaz à effet de serre en ce qui a trait à nos activités et à nos investissements d'ici 2050, et nous sommes sur la bonne voie pour accroître la représentation des femmes dans des postes de direction, qui passera à 50 % d'ici 2030. Nous nous efforçons également d'accroître la représentation des minorités sous-représentées dans des postes de direction pour la faire passer à 25 % d'ici 2030.

Nous sommes plus convaincus que jamais de l'importance d'aider un plus grand nombre de personnes à parvenir au bien-être financier, physique et mental. Le soutien communautaire fait depuis longtemps partie intégrante de cet effort, et notre groupe de sociétés joue un rôle crucial dans nos collectivités locales.

Grâce à un financement ciblé, nous avons aidé de nombreuses personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) à tracer des cheminements de carrière avantageux, notamment par l'entremise du James W. Burns Leadership Institute au Manitoba et d'un nouveau prix du patrimoine des PANDC à l'Université Western. Nous avons participé à l'accroissement de la sécurité financière des populations insuffisamment desservies, investi dans les arts et l'éducation, et contribué à l'acheminement de l'aide dans la foulée des crises mondiales, notamment aux réfugiés ukrainiens.

Étant la plus ancienne compagnie d'assurance en exploitation au Canada, nous reconnaissons notre responsabilité envers les peuples autochtones du pays et notre rôle déterminant dans l'engagement envers la vérité et la réconciliation. Nous poursuivons nos démarches visant à promouvoir le savoir autochtone. Au cours de l'exercice, nous avons répondu à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en offrant un congé payé à tous les employés pour qu'ils s'engagent de façon significative dans le processus de vérité et de réconciliation. Nous soutenons nos employés dans leur parcours en leur fournissant des ressources d'apprentissage sélectionnées avec soin et en leur permettant de participer à des activités dirigées par des Autochtones.

Gouvernance stable et efficace

Une gouvernance efficace est essentielle au maintien d'un solide rendement à long terme et à l'obtention de résultats positifs pour toutes nos parties prenantes.

Nous remercions sincèrement notre conseil d'administration, qui fait preuve d'une gouvernance et d'une surveillance rigoureuses dans la direction de nos entreprises. Lors de notre assemblée annuelle de 2022, nous avons annoncé le départ à la retraite de l'une de nos administratrices, Elizabeth C. Lempres. Nous remercions M^{me} Lempres pour ses années de loyaux services et sa précieuse contribution à la Canada Vie.

L'exercice à venir

Dans un monde de plus en plus complexe et incertain, nos gens, nos clients et nos communautés se tournent vers nous pour que nous les guidions et soutenions dans les moments difficiles et lorsque des occasions se présentent. Qu'il s'agisse de conseils et de solutions qui répondent aux besoins changeants des clients, de possibilités d'avancement professionnel et de croissance pour nos employés, ou d'investissements pour renforcer les communautés, nous continuerons de concentrer nos efforts sur la prestation de solutions durables qui auront des répercussions aujourd'hui, demain et pour les générations à venir.

Au début de 2023, nos activités sont bien placées pour respecter nos engagements et créer une valeur encore plus élevée pour les titulaires de polices et autres parties prenantes. Nous continuerons de suivre nos plans de croissance avec rigueur et détermination, en tirant parti de nos forces et en relevant les défis lorsque nous saisissons de nouvelles occasions.

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement nos clients, nos conseillers et nos titulaires de polices pour la confiance qu'ils nous accordent, ainsi que nos employés et nos associés pour leur travail acharné et leur dévouement. Il nous tarde de poursuivre notre travail avec vous en offrant des conseils et des solutions sur lesquels les particuliers, les familles et les entreprises peuvent compter, pour la vie.



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

Points saillants financiers (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2022	2021
Ventilation du bénéfice net attribuable aux :		
Compte de participation		
Bénéfice net avant les participations des titulaires de polices	1 809 \$	1 708 \$
Participations des titulaires de polices	1 625	1 405
Bénéfice net – compte de participation	184	303
Détenteur d'actions ordinaires	2 995	2 868
Bénéfice net	3 179 \$	3 171 \$
Total des primes, montant net	54 322 \$	50 609 \$
Total des primes et dépôts¹	98 025	94 160
Honoraires et autres produits	3 325	3 414
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, montant net	48 246	42 319
Total de l'actif	393 982 \$	426 404 \$
Actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels ²	65 410	77 019
Total de l'actif géré¹	459 392	503 423
Autres actifs administrés ³	37 689	41 975
Total de l'actif administré^{1,3}	497 081 \$	545 398 \$
Surplus attribuable au compte de participation	3 147 \$	3 126 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	51	26
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	22 312	21 277
Total des capitaux propres	25 510 \$	24 429 \$
Valeur comptable par action ordinaire⁴	9 268 \$	8 838 \$
Ratio du TSAV⁵	120 %	124 %

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR, qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et qui ne peut être comparée directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Des renseignements supplémentaires sur cette mesure financière non conforme aux PCGR, y compris un rapprochement entre cette mesure financière non conforme aux PCGR et une mesure prescrite par les PCGR, sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent dans la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

2 Des renseignements supplémentaires sur la composition de cette mesure financière sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent dans la rubrique Glossaire du rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

3 Les chiffres comparatifs pour 2021 ont été retraités afin d'inclure l'actif administré du Groupe Financier Horizons et d'Excel gestion privée.

4 Cette mesure correspond aux capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la compagnie divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

5 Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est calculé conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Des renseignements supplémentaires sur cette mesure financière sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent dans la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) et tiennent compte des exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les renseignements de nature financière figurant ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants basés sur les meilleures estimations de la direction. La direction exerce son jugement avec soin au moment d'établir ces estimations, et les états financiers consolidés en tiennent compte de manière appropriée. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées aux circonstances et les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie de même que l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes appropriés à l'égard de l'information financière conçus pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les états financiers consolidés ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui assume la surveillance de l'information financière. Le conseil d'administration exerce cette responsabilité principalement par l'entremise du comité d'audit, composé d'administrateurs non-cadres. Le comité d'audit a pour tâche, entre autres :

- d'examiner les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- d'examiner les procédés de contrôle interne;
- d'examiner l'indépendance des auditeurs externes ainsi que les modalités de leur mission, et de fournir au conseil d'administration des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à la rémunération de ceux-ci;
- d'étudier, au besoin, d'autres questions touchant l'audit, la comptabilité et l'information financière.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs internes et externes de la compagnie afin de passer en revue leurs plans d'audit respectifs et leurs constatations en matière d'audit. Le comité d'audit demeure à la disposition des auditeurs internes et externes et de l'actuaire désigné.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), le conseil d'administration de la compagnie nomme un actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires qui doit :

- s'assurer de la conformité des hypothèses et des méthodes utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques avec les normes actuarielles reconnues, les lois applicables et les règlements et les directives qui s'y rapportent;
- donner son avis sur le caractère adéquat des provisions mathématiques à la date du bilan en vue de satisfaire à toutes les obligations à l'égard des titulaires de polices. L'examen de la documentation justificative afin de vérifier si elle est exacte et complète et l'analyse de l'actif pour déterminer sa capacité à soutenir le montant des provisions mathématiques sont des éléments importants du travail requis pour lui permettre de donner son avis.
- analyser chaque année la situation financière de la compagnie et produire un rapport destiné au comité de gestion des risques et au conseil d'administration. L'analyse porte sur une période de cinq ans et mesure la suffisance prévue du capital de la compagnie s'il advenait des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les comptables professionnels agréés de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeurs externes de la compagnie, ont audité les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices et à l'actionnaire est présenté à la suite des états financiers consolidés. L'opinion des auditeurs est fondée sur un examen qu'ils ont effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de même que de l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS.

Le président et
chef de la direction,



Paul Mahon

Le vice-président exécutif et
chef des services financiers,



Garry MacNicholas

Toronto (Ontario)
Le 8 février 2023

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	58 060 \$	54 340 \$
Primes cédées	(3 738)	(3 731)
Total des primes, montant net	54 322	50 609
Produits nets tirés des placements (note 6)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	4 898	4 502
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(16 011)	(1 240)
Total des produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(11 113)	3 262
Honoraires et autres produits	3 325	3 414
	46 534	57 285
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	48 611	43 401
Montant cédé	(2 537)	(2 505)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	46 074	40 896
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	(12 410)	4 394
Montant cédé	1 169	1 081
Total de la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, montant net	(11 241)	5 475
Participations des titulaires de polices et bonifications	2 172	1 423
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	37 005	47 794
Commissions	2 148	2 107
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 27)	3 249	3 175
Taxes sur les primes	474	486
Charges financières (note 16)	109	110
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 10)	168	165
Bénéfice avant impôt	3 381	3 448
Impôt sur le résultat (note 26)	199	274
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	3 182	3 174
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	3	3
Bénéfice net	3 179	3 171
Bénéfice net – compte de participation (note 18)	184	303
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	2 995 \$	2 868 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
Bénéfice net	3 179 \$	3 171 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	12	(403)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	(97)	(11)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	27	3
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	(829)	(231)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	151	45
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente	69	(16)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(8)	2
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(676)	(609)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	422	620
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(113)	(170)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	309	450
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(367)	(159)
Bénéfice global	2 812 \$	3 012 \$

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre	2022	2021
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 761 \$	3 271 \$
Obligations (note 6)	87 814	101 329
Prêts hypothécaires (note 6)	24 012	23 113
Actions (note 6)	12 663	13 252
Immeubles de placement (note 6)	8 315	7 759
Avances consenties aux titulaires de polices	3 660	3 480
	140 225	152 204
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 7)	7 041	7 555
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 13)	6 877	8 794
Goodwill (note 10)	6 372	6 382
Immobilisations incorporelles (note 10)	2 450	2 362
Instruments financiers dérivés (note 28)	1 120	582
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 11)	532	552
Immobilisations corporelles (note 11)	257	288
Autres actifs (note 12)	2 091	1 836
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	4 825	4 841
Impôt exigible	254	242
Actifs d'impôt différé (note 26)	315	266
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	221 623	240 500
Total de l'actif	393 982 \$	426 404 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 13)	134 389 \$	148 884 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 13)	1 568	1 646
Débiteures et autres instruments d'emprunt (note 15)	747	745
Actions privilégiées (note 20)	1 000	1 000
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	1 646	2 006
Instruments financiers dérivés (note 28)	1 575	1 005
Créditeurs	2 047	1 945
Autres passifs (note 17)	2 935	3 162
Impôt exigible	50	160
Passifs d'impôt différé (note 26)	892	922
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	221 623	240 500
Total du passif	368 472	401 975
Capitaux propres		
Surplus attribuable au compte de participation (note 18)	3 147	3 126
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	51	26
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 20)		
Actions ordinaires	7 884	7 884
Surplus cumulé	14 258	13 025
Cumul des autres éléments de perte globale (note 24)	(255)	(51)
Surplus d'apport	425	419
Total des capitaux propres	25 510	24 429
Total du passif et des capitaux propres	393 982 \$	426 404 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2022							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de perte globale	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 884 \$	419 \$	13 025 \$	(51) \$	21 277 \$	26 \$	3 126 \$	24 429 \$
Bénéfice net	–	–	2 995	–	2 995	3	184	3 182
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	–	–	–	(204)	(204)	1	(163)	(366)
	7 884	419	16 020	(255)	24 068	30	3 147	27 245
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	–	–	(1 770)	–	(1 770)	–	–	(1 770)
Paievements fondés sur des actions (note 22)	–	6	–	–	6	–	–	6
Comptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	15	–	15
Cession d'une participation dans une filiale	–	–	8	–	8	6	–	14
Solde à la fin de l'exercice	7 884 \$	425 \$	14 258 \$	(255) \$	22 312 \$	51 \$	3 147 \$	25 510 \$

	31 décembre 2021							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 884 \$	415 \$	11 802 \$	73 \$	20 174 \$	25 \$	2 858 \$	23 057 \$
Bénéfice net	–	–	2 868	–	2 868	3	303	3 174
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	–	–	–	(124)	(124)	(2)	(35)	(161)
	7 884	415	14 670	(51)	22 918	26	3 126	26 070
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	–	–	(1 645)	–	(1 645)	–	–	(1 645)
Paievements fondés sur des actions (note 22)	–	4	–	–	4	–	–	4
Solde à la fin de l'exercice	7 884 \$	419 \$	13 025 \$	(51) \$	21 277 \$	26 \$	3 126 \$	24 429 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	3 381 \$	3 448 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(326)	(360)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(12 992)	3 579
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	(491)	555
Variation des fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	(354)	(146)
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	1 972	1 056
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	16 011	1 240
Autres	(860)	(123)
	6 341	9 249
Activités de financement		
Dividendes sur actions ordinaires versés	(1 770)	(1 590)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	15 714	19 389
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 398	2 651
Ventes d'actions	4 129	6 220
Ventes d'immeubles de placement	55	40
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	(156)	(34)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3)	(6)	(380)
Placement dans des obligations	(17 493)	(23 790)
Placement dans des prêts hypothécaires	(4 018)	(3 726)
Placement dans des actions	(3 980)	(6 819)
Placement dans des immeubles de placement	(710)	(970)
	(4 067)	(7 419)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(14)	(74)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	490	166
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 271	3 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 761 \$	3 271 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	3 661 \$	3 662 \$
Intérêts versés	116	118
Dividendes reçus	352	344

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Canada Vie est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

La Canada Vie est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment The Canada Life Group (U.K.) Limited, Canada Life Limited, Irish Life Group Limited (Irish Life), Canada Life Capital Corporation Inc., Toronto College Park Ltd., les Services d'investissement Quadrus Itée et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 8 février 2023.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications des normes IFRS pour IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et les *Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020* concernant la modification d'IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits ou les pertes et les dividendes, est éliminé au moment de la consolidation.

Incidence de la COVID-19 et du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les estimations, les hypothèses et les jugements importants

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel la compagnie exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et fiscales connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les marchés des capitaux mondiaux sont demeurés volatils en 2022, en partie en raison de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie et des sanctions et répercussions économiques qui en ont découlé. La compagnie continue de surveiller les effets potentiels du conflit, y compris les incidences financières, l'augmentation des risques liés à l'informatique et les risques liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions, des immeubles de placement, du change et de l'inflation à l'échelle mondiale, ainsi que des résultats au chapitre de la morbidité et de la mortalité.

La charge pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. En plus d'effectuer ses propres évaluations du crédit, la compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers. Compte tenu des changements rapides qui s'opèrent sur le marché, les notations des tiers peuvent accuser un retard par rapport aux faits nouveaux dans le contexte actuel.

La juste valeur des placements de portefeuille (note 6), l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles (note 10), l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 13) et la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé (note 26) reflètent le jugement de la direction.

En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).
- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 9).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 10).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 10).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de manière linéaire sur la durée de la police (notes 12 et 17).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 13).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 23).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 26).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 26).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 29).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 31).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La charge pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances, des placements mis en équivalence ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Les prêts hypothécaires rechargeables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou classés comme disponibles à la vente. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements, dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, en cas de dépréciation, toute réduction sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2x).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

h) Instruments financiers dérivés

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 28 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des états consolidés du résultat net. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

j) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

k) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

l) Contrats de réassurance

Dans le cours normal des activités, la compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des comptes de correction de valeur sont constitués à l'égard des montants liés aux contrats de réassurance jugés irrécouvrables.

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du contrat de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de contrats de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de contrats de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 7 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

n) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

o) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

p) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

q) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

r) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

s) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 8 pour une analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Mesure

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la compagnie. Les actuaires désignés par les filiales de la compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires désignés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement d'instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

t) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

u) Compte de participation

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation. Le versement réel de la quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

Le compte de participation de la Canada Vie est composé de deux sous-divisions principales. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Canada Vie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire désigné, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. La totalité des capitaux de lancement a été remboursée, à l'exception d'un montant de 20 \$ (15 \$ US).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

v) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

w) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

x) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 23). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

y) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation de la compagnie et de ses filiales.

z) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 22). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs et certains employés de la compagnie. Les droits des unités émises aux administrateurs aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. Les droits des unités émises à certains employés aux termes de ces régimes sont principalement acquis sur une période de trois ans. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

aa) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la compagnie utilise le taux d'emprunt marginal du preneur comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

ab) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie. Les unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. L'exploitation canadienne comprend les unités d'exploitation Client individuel et Client collectif. L'exploitation européenne comprend les unités Royaume-Uni, Irlande et Allemagne. Le volet Réassurance est présenté dans l'unité Solutions de gestion du capital et des risques. L'exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres unités d'exploitation opérationnelles de la compagnie.

ac) Méthodes comptables futures

La compagnie surveille activement les modifications des normes IFRS qui sont proposées et publiées par l'IASB afin de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur elle. Le tableau suivant présente les normes importantes qui seront adoptées le 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17), et IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9)

IFRS 17 remplacera IFRS 4 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet, aux contrats de réassurance qu'elle détient et aux contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire qu'elle a émis. En vertu d'IFRS 17, la compagnie compte prendre les mesures suivantes :

- Identifier les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.
- Comptabiliser séparément des contrats d'assurance les dérivés incorporés, les composants investissements distincts et les biens et services non assurantiels distincts.
- Identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, qui sont constitués de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Ces portefeuilles sont ensuite subdivisés en fonction de la rentabilité attendue au moment de la création. Au minimum, chaque portefeuille de contrats d'assurance émis doit être divisé dans les groupes suivants :
 - les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
 - les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
 - les autres contrats du portefeuille.
- Appliquer les trois modèles d'évaluation présentés dans IFRS 17, comme il est décrit plus en détail ci-après.

Modèle d'évaluation général (MEG)

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Selon ce modèle, la compagnie évaluera, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :

- a) des flux de trésorerie d'exécution (FTE) - les estimations courantes des montants qu'une société s'attend à recouvrer (p. ex. à l'égard des primes) et à payer (p. ex., à l'égard des réclamations, des prestations et des charges), y compris les ajustements au titre du calendrier et des risques financiers et non financiers liés à ces montants; et
- b) de la marge sur services contractuels (MSC) - le bénéfice non acquis tiré de la couverture d'assurance, qui est comptabilisé ultérieurement en résultat net au fil du temps, à mesure que les services d'assurance sont fournis.

À la fin de chaque période, la compagnie recalculera les FTE et la MSC, et cette dernière pourrait faire l'objet d'ajustements au titre de la capitalisation des intérêts et de certains changements apportés aux FTE afférents aux services futurs.

Méthode de la répartition des primes (MRP)

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Ce modèle simplifié peut être utilisé lorsque le périmètre du contrat n'excède pas un an ou lorsque l'approche devrait produire un montant de passif similaire à celui produit selon le MEG. En vertu de la MRP, la compagnie n'est pas tenue de calculer et de comptabiliser explicitement la MSC. Le passif correspond plutôt aux primes reçues moins les charges d'acquisition, les produits tirés des primes comptabilisés et les montants transférés en règlement des sinistres survenus.

Méthode fondée sur les honoraires variables (MHV)

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex. un portefeuille d'actifs).

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux FTE plus la MSC. Par la suite, la compagnie recalculera les FTE et la MSC, cette dernière reflétant les changements apportés à la part de la compagnie dans le portefeuille d'éléments (p. ex. les honoraires futurs et les coûts de garantie), ainsi que certains changements apportés aux FTE afférents aux services futurs.

Un groupe de contrats d'assurance émis est considéré comme étant déficitaire lorsque l'évaluation donne lieu à une MSC négative lors de l'émission, ou lors d'une évaluation ultérieure. Dans ce cas, la MSC ne peut devenir négative, et un élément de perte fait alors l'objet d'un suivi.

L'évaluation des contrats de réassurance détenus est similaire à celle des contrats d'assurance émis, mais comporte les principales différences suivantes : la MSC peut être positive ou négative, et le modèle d'évaluation de la MHV ne peut être utilisé.

Au moment de la transition à IFRS 17, la compagnie mettra en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas l'approche fondée sur la juste valeur est appliquée.

Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les FTE évalués à cette date.

De plus, IFRS 9 remplacera IAS 39 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :

- le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction d'un modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti;
- les corrections de valeur pour pertes de crédit sont fondées sur le modèle des pertes de crédit attendues pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu du modèle des pertes de crédit attendues, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et maintenue à un montant équivalant à 12 mois de pertes de crédit attendues au moment de la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit augmente par la suite de façon importante, ou si un actif devient déprécié, la correction de valeur pour pertes est augmentée pour couvrir l'intégralité des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les variations dans la correction de valeur pour pertes requise seront comptabilisées dans les produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net;
- la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité, qui n'aura pas d'incidence significative sur la compagnie.

Les informations fournies actuellement sur l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la compagnie (note 6) constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9.

La date d'application initiale d'IFRS 9 par la compagnie est le 1^{er} janvier 2023, et la compagnie prévoit choisir l'option de présenter des informations comparatives à l'égard d'un actif financier comme si les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation avaient été appliquées à cet actif financier au cours de la période correspondante, comme le permet la modification apportée à IFRS 17 et publiée par l'IASB en décembre 2021. IFRS 9 comprend un choix de méthode comptable visant à conserver les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture, que la compagnie évalue actuellement.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Le tableau de rapprochement suivant portant sur le bilan d'ouverture présente l'incidence quantitative attendue de la transition à IFRS 17 et à IFRS 9.

Vue résumée du bilan	Montants présentés en vertu d'IFRS 4 et d'IAS 39 au 31 décembre 2021	Reclassement dans l'actif ou le passif	IFRS 9	IFRS 17	Impôt sur le résultat	Montants retraités du bilan selon IFRS 17 et IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022
Actif						
Obligations	101 329 \$	– \$	1 841 \$	– \$	– \$	103 170 \$
Prêts hypothécaires	23 113	–	428	–	–	23 541
Actions	13 252	16	–	–	–	13 268
Autres actifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	33 154	(15 814)	–	1 299	211	18 850
Autres actifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	15 056	–	–	–	–	15 056
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	–	–	–	–	240 500
Total de l'actif	426 404 \$	(15 798) \$	2 269 \$	1 299 \$	211 \$	414 385 \$
Passif						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	148 884 \$	(16 473) \$	– \$	6 850 \$	– \$	139 261 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 646	2 874	–	–	–	4 520
Autres passifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	8 035	(2 267)	–	–	(304)	5 464
Autres passifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	2 910	–	–	–	–	2 910
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	(240 500)	–	–	–	–
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	50 831	–	–	–	50 831
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	189 669	–	–	–	189 669
Total du passif	401 975	(15 866)	–	6 850	(304)	392 655
Total des capitaux propres	24 429	68	2 269	(5 551)	515	21 730
Total du passif et des capitaux propres	426 404 \$	(15 798) \$	2 269 \$	1 299 \$	211 \$	414 385 \$

L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 devrait se traduire par une réduction globale du total de l'actif d'environ 12,0 G\$, du total du passif de 9,3 G\$ et du total des capitaux propres d'environ 2,7 G\$, par rapport au bilan de transition au 1^{er} janvier 2022.

Les reclassements d'actifs et de passifs découlent principalement des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs, des reclassements de certains passifs relatifs aux contrats d'assurance dans les passifs relatifs aux contrats d'investissement et de la présentation distincte des passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les ajustements liés à IFRS 9 se rapportent principalement à un changement de désignation de certains prêts et créances détenus au coût amorti selon IAS 39, qui sont maintenant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9. Les ajustements liés à IFRS 17 se rapportent principalement à la mise en place de la MSC, facteur contrebalancé en partie par le retrait de provisions qui ne sont plus requises en vertu d'IFRS 17.

Ces incidences sont fondées sur les évaluations effectuées à ce jour. L'incidence financière exacte des modifications comptables découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 pourrait être révisée à la suite de l'analyse plus approfondie qui sera achevée avant la présentation de l'information financière pour les périodes couvrant la date de première application. La compagnie prévoit être en mesure de publier d'autres informations sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 parallèlement au premier rapport trimestriel aux actionnaires pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023.

Norme	Sommaire des autres modifications à venir
IAS 1 – <i>Présentation des états financiers</i>	<p>En février 2021, l'IASB a publié les modifications d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, intitulées <i>Informations à fournir sur les méthodes comptables</i>. Les modifications précisent la façon dont une entité détermine si les informations sur les méthodes comptables sont significatives.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>
IAS 8 – <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	<p>En février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>, intitulées <i>Definition of Accounting Estimates</i>. Les modifications précisent la différence entre une méthode comptable et une estimation comptable.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>
IAS 12 – <i>Impôts sur le résultat</i>	<p>En mai 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, intitulées <i>Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction</i>. Les modifications précisent que des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé doivent être comptabilisés pour les transactions qui génèrent des différences temporaires imposables et des différences temporaires déductibles lors de la comptabilisation initiale, lesquelles donnent lieu à des actifs et à des passifs d'impôt différé d'un montant identique.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>
IFRS 16 – <i>Contrats de location</i>	<p>En septembre 2022, l'IASB a publié les modifications apportées à IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, intitulées <i>Obligation locative découlant d'une cession-bail</i>. Les modifications précisent que dans le cas d'une transaction de cession-bail, l'évaluation ultérieure faite par le vendeur-preneur de l'obligation locative découlant d'une cession-bail ne doit pas comprendre la comptabilisation du montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>

3. Acquisitions d'entreprises

Acquisition d'Ark Life Assurance Company

Le 1^{er} novembre 2021, Irish Life, une filiale indirecte entièrement détenue de la compagnie, a conclu l'acquisition d'Ark Life Assurance Company dac (Ark Life) auprès de Phoenix Group Holdings plc moyennant une contrepartie en trésorerie totale de 332 \$ (230 €). Ark Life, qui n'accepte plus d'affaires nouvelles, administre un éventail de régimes de retraite, d'épargne et de protection pour le compte de ses clients du marché irlandais.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, la compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis d'Ark Life et de la répartition du prix d'achat.

Le goodwill initial de 21 \$ (15 €) présenté dans les états financiers consolidés de la compagnie au 31 décembre 2021 a été ajusté à la conclusion de la répartition du prix d'achat. Un excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le prix d'achat de 20 \$ (14 €) a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat en tant que produits nets tirés des placements réguliers, et il n'est pas imposable. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers consolidés de la compagnie au 31 décembre 2021 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles et des passifs repris. Les immobilisations incorporelles comptabilisées comprennent des contrats de clients d'un montant de 48 \$ (34 €), pour lesquels le cumul de l'amortissement se chiffre à 4 \$ (3 €) au 31 décembre 2022.

Les informations comparatives dans les états financiers consolidés de la compagnie n'ont pas été retraitées.

La compagnie a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles au moyen de techniques d'évaluation qui reposent sur des projections des flux de trésorerie actualisés en fonction de jugements et d'estimations portant sur les prévisions à l'égard des produits, ainsi que les charges liées au renouvellement et les taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs repris le 1^{er} novembre 2021 et présentés au 31 décembre 2022.

Actifs acquis et goodwill

Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 \$
Obligations	333
Immobilisations incorporelles	48
Actifs au titre des cessions en réassurance	1 238
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	89
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	2 844
Total des actifs acquis et du goodwill	4 569 \$

Passifs repris

Passifs relatifs aux contrats d'assurance	1 257 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	43
Autres passifs	62
Passifs d'impôt différé	11
Contrats d'investissement et d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	2 844
Total des passifs repris	4 217 \$

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Goodwill présenté antérieurement, au 31 décembre 2021	21 \$
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(48)
Comptabilisation de passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles et autres ajustements apportés au cours de la période d'évaluation	7
Excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le prix d'achat au 31 décembre 2022	(20) \$

Au cours du quatrième trimestre de 2022, Ark Life Assurance Company dac a changé sa dénomination sociale pour Irish Life Ark Dublin dac.

4. Restructuration

Restructuration au sein de l'exploitation canadienne

Au 31 décembre 2022, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 14 \$ (56 \$ au 31 décembre 2021). Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au sein de l'exploitation canadienne.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	56 \$	86 \$
Montants utilisés	(42)	(30)
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	56 \$

La compagnie s'attend à utiliser une importante part de ces montants en 2023.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
Trésorerie	2 250 \$	1 931 \$
Dépôts à court terme	1 511	1 340
Total	3 761 \$	3 271 \$

Au 31 décembre 2022, un montant en trésorerie et en dépôts à court terme de 323 \$ était soumis à des restrictions par la compagnie (209 \$ au 31 décembre 2021). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommiss aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	61 013 \$	61 013 \$	75 352 \$	75 352 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	69	69	137	137
Disponibles à la vente	9 023	9 023	9 492	9 492
Prêts et créances	17 709	15 839	16 348	18 189
	87 814	85 944	101 329	103 170
Prêts hypothécaires				
Résidentiels				
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	3 125	3 125	2 609	2 609
Disponibles à la vente	240	240	–	–
Prêts et créances	7 728	7 171	7 309	7 550
	11 093	10 536	9 918	10 159
Commerciaux	12 919	11 685	13 195	13 681
	24 012	22 221	23 113	23 840
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	12 110	12 110	12 754	12 754
Disponibles à la vente	18	18	16	16
Disponibles à la vente, au coût ²	8	8	8	8
Méthode de la mise en équivalence	527	499	474	526
	12 663	12 635	13 252	13 304
Immeubles de placement	8 315	8 315	7 759	7 759
Total	132 804 \$	129 115 \$	145 453 \$	148 073 \$

1 En vertu d'IAS 39, un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

2 Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance.

	2022			
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations ¹	8 665 \$	20 114 \$	59 001 \$	87 780 \$
Prêts hypothécaires ²	1 622	9 641	12 738	24 001
Total	10 287 \$	29 755 \$	71 739 \$	111 781 \$
	2021			
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations ¹	8 144 \$	20 077 \$	73 102 \$	101 323 \$
Prêts hypothécaires ²	1 667	8 623	12 752	23 042
Total	9 811 \$	28 700 \$	85 854 \$	124 365 \$

1 Excluent la valeur comptable des obligations ayant subi une perte de valeur, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

2 Excluent la valeur comptable des prêts hypothécaires ayant subi une perte de valeur, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu. Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Un montant important des placements mis en équivalence de la compagnie a trait au placement que la compagnie détient dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 448 actions d'IGM au 31 décembre 2022 (9 200 448 actions au 31 décembre 2021), soit une participation de 3,87 % (3,85 % au 31 décembre 2021). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction, certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2022	2021
Valeur comptable au début de l'exercice	366 \$	354 \$
Quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	30	33
Dividendes reçus	(21)	(21)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	375 \$	366 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	237 \$	243 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	347 \$	418 \$

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2022 dans l'information qu'elle publie.

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une perte de valeur

	2022	2021
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 \$	6 \$
Prêts et créances	40	71
Total	45 \$	77 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une perte de valeur comprend des obligations de 34 \$ et des prêts hypothécaires de 11 \$ au 31 décembre 2022 (obligations de 6 \$ et prêts hypothécaires de 71 \$ au 31 décembre 2021). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de corrections de valeur de 16 \$ et de 28 \$ au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement.

- ii) La correction de valeur pour pertes de crédit et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2022			2021		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	– \$	28 \$	28 \$	– \$	57 \$	57 \$
Charge pour pertes de crédit de l'exercice, montant net	–	24	24	–	30	30
Radiations, déduction faite des reprises	–	(36)	(36)	–	(59)	(59)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	16 \$	16 \$	– \$	28 \$	28 \$

La correction de valeur pour pertes de crédit est complétée par la charge pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

6. Placements de portefeuille (suite)

e) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2022					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 327 \$	756 \$	358 \$	457 \$	436 \$	5 334 \$
Profits nets (pertes nettes) réalisés						
Disponibles à la vente	(69)	–	–	–	–	(69)
Autres classements	2	11	–	–	–	13
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	–	(24)	–	–	–	(24)
Autres produits (charges)	–	–	–	(153)	(203)	(356)
	3 260	743	358	304	233	4 898
Variations des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(14 883)	(639)	(590)	–	143	(15 969)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	(42)	–	(42)
	(14 883)	(639)	(590)	(42)	143	(16 011)
Total	(11 623) \$	104 \$	(232) \$	262 \$	376 \$	(11 113) \$
	2021					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 915 \$	744 \$	355 \$	422 \$	345 \$	4 781 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	8	–	8	–	–	16
Autres classements	4	45	7	–	–	56
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	–	(30)	–	–	–	(30)
Autres produits (charges)	–	–	–	(145)	(176)	(321)
	2 927	759	370	277	169	4 502
Variations des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(102)	–	–	–	–	(102)
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 782)	(121)	2 110	–	40	(1 753)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	615	–	615
	(3 884)	(121)	2 110	615	40	(1 240)
Total	(957) \$	638 \$	2 480 \$	892 \$	209 \$	3 262 \$

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

f) Actifs financiers transférés

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 9 369 \$ (10 362 \$ au 31 décembre 2021).

7. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2022, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 7 041 \$ (7 555 \$ au 31 décembre 2021). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	155 \$	155 \$	158 \$	158 \$
Obligations	3 623	3 623	5 268	5 268
Autres actifs	57	57	59	59
Total	3 835 \$	3 835 \$	5 485 \$	5 485 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	3 680 \$	3 680 \$	5 267 \$	5 267 \$
Surplus	155	155	218	218
Total	3 835 \$	3 835 \$	5 485 \$	5 485 \$

b) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés.

	2022	2021
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	318 \$	659 \$
Organismes gouvernementaux	778	1 037
Autres créances titrisées	398	524
Services financiers	669	1 028
Communications	73	123
Produits de consommation courante	301	422
Énergie	147	204
Produits industriels	206	253
Technologie	46	75
Transport	100	139
Services publics	587	804
Total	3 623 \$	5 268 \$

c) Qualité de l'actif :

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2022	2021
AAA	298 \$	402 \$
AA	1 529	2 291
A	1 421	2 013
BBB	339	510
BB ou inférieure	36	52
Total	3 623 \$	5 268 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement et de gestion des risques visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute correction de valeur pour perte.

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 761 \$	3 271 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	61 082	75 489
Disponibles à la vente	9 023	9 492
Prêts et créances	17 709	16 348
Prêts hypothécaires	24 012	23 113
Avances consenties aux titulaires de polices	3 660	3 480
Fonds détenus par des assureurs cédants ¹	7 041	7 555
Actifs au titre des cessions en réassurance	6 877	8 794
Intérêts à recevoir et intérêts courus	937	876
Débiteurs	2 192	2 042
Primes en voie de recouvrement	1 696	1 923
Actifs du compte de négociation	195	146
Créances liées à des contrats de location-financement	536	433
Autres actifs ²	352	344
Actifs dérivés	1 120	582
Total	140 193 \$	153 888 \$

1 Ce poste comprend un montant de 3 835 \$ (5 485 \$ au 31 décembre 2021) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 7).

2 Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 12).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2022 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 378 \$ (65 \$ au 31 décembre 2021).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par unité d'exploitation.

	2022				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	169 \$	7 539 \$	3 222 \$	42 \$	10 972 \$
Organismes gouvernementaux	17 054	6 631	373	177	24 235
Créances titrisées par des agences	175	–	14	14	203
Autres créances titrisées	2 355	734	119	365	3 573
Services financiers	3 625	4 520	959	191	9 295
Communications	1 008	667	134	27	1 836
Produits de consommation courante	4 352	1 743	965	209	7 269
Énergie	2 277	406	271	91	3 045
Produits industriels	2 187	1 250	415	146	3 998
Technologie	848	392	294	11	1 545
Transport	3 503	638	122	35	4 298
Services publics	9 506	3 131	474	366	13 477
Total des obligations à long terme	47 059	27 651	7 362	1 674	83 746
Obligations à court terme	2 844	822	401	1	4 068
Total	49 903 \$	28 473 \$	7 763 \$	1 675 \$	87 814 \$
	2021				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	529 \$	10 334 \$	4 735 \$	50 \$	15 648 \$
Organismes gouvernementaux	19 501	8 694	349	199	28 743
Créances titrisées par des agences	178	–	17	17	212
Autres créances titrisées	2 215	1 149	158	381	3 903
Services financiers	3 794	5 748	920	191	10 653
Communications	1 104	1 032	109	27	2 272
Produits de consommation courante	4 029	2 412	733	209	7 383
Énergie	2 602	482	315	84	3 483
Produits industriels	2 092	1 393	345	152	3 982
Technologie	729	411	314	18	1 472
Transport	3 674	897	135	56	4 762
Services publics	9 971	4 480	502	399	15 352
Total des obligations à long terme	50 418	37 032	8 632	1 783	97 865
Obligations à court terme	2 618	644	197	5	3 464
Total	53 036 \$	37 676 \$	8 829 \$	1 788 \$	101 329 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par unité d'exploitation.

	2022				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Résidences unifamiliales	1 856 \$	– \$	– \$	– \$	1 856 \$
Résidences multifamiliales	4 732	897	40	203	5 872
Prêts hypothécaires rechargeables	1 392	1 705	268	–	3 365
Commerciaux	9 126	3 503	55	235	12 919
Total	17 106 \$	6 105 \$	363 \$	438 \$	24 012 \$

	2021				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Résidences unifamiliales	1 979 \$	– \$	– \$	– \$	1 979 \$
Résidences multifamiliales	4 297	792	38	203	5 330
Prêts hypothécaires rechargeables	1 063	1 546	–	–	2 609
Commerciaux	9 364	3 553	50	228	13 195
Total	16 703 \$	5 891 \$	88 \$	431 \$	23 113 \$

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2022	2021
AAA	13 179 \$	14 044 \$
AA	25 398	31 350
A	30 088	35 701
BBB	18 739	19 837
BB ou inférieure	410	397
Total	87 814 \$	101 329 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2022	2021
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	522 \$	336 \$
A	585	245
Dérivés négociés en bourse	13	1
Total	1 120 \$	582 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de perte de valeur

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés, sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés.

	2022	2021
Moins de 30 jours	12 \$	27 \$
De 30 à 90 jours	1	3
Plus de 90 jours	1	7
Total	14 \$	37 \$

- v) Les données qui suivent représentent la correction de valeur pour pertes de crédit futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la correction de valeur pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	2022	2021
Polices avec participation	1 301 \$	1 344 \$
Polices sans participation	995	1 257
Total	2 296 \$	2 601 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 59 % (environ 67 % en 2021) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou avant l'arrivée d'un sinistre ou sont assujettis à des rajustements de la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de la compagnie et de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou sur les marchés financiers.

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	590 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	590 \$
Titres de fiducies de capital ¹	150	–	–	–	–	–	150
Obligations d'achat	126	32	21	20	15	12	26
Cotisations au titre des régimes de retraite	193	193	–	–	–	–	–
Total	1 059 \$	225 \$	21 \$	20 \$	15 \$	12 \$	766 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance invalidité indexés en fonction de l'inflation), la compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif connexe, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,10 % en 2022 (0,10 % en 2021). Les pertes de crédit futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux, car la sensibilité de la compagnie à la fluctuation des taux d'intérêt varie selon les durées.

La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires. La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel.

L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur des passifs serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs. En fonction de leur ampleur dans les différentes régions et pour les différentes durées concernées, les fluctuations réelles des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence différente sur la valeur des passifs, déduction faite de la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs. Une augmentation immédiate de 1 % des taux d'intérêt au Canada pourrait entraîner une augmentation de la valeur des passifs, déduction faite de la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs, et une diminution du bénéfice net. Toutefois, cette incidence ne devrait pas être significative.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt et une modification parallèle correspondante des taux de réinvestissement ultimes, tels qu'ils sont définis dans les normes actuarielles, sur la valeur des passifs déduction faite de la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs.

	2022		2021	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 % ¹	Hausse de 1 %	Baisse de 1 % ¹
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(92) \$	386 \$	(219) \$	678 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	79 \$	(290) \$	197 \$	(555) \$

1 Pour la baisse de 1 %, les rendements sans risque initiaux sont réduits à zéro, ceux-ci n'étant pas négatifs actuellement.

Les sensibilités à l'égard du bénéfice présentées dans la présente rubrique représentent l'incidence des méthodes comptables de la compagnie au 31 décembre 2022, y compris la comptabilisation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 et des instruments financiers en vertu d'IAS 39. Ces sensibilités pourraient changer lors du passage à IFRS 17 et à IFRS 9.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. La valeur des passifs pourrait fluctuer en fonction des variations de la valeur des actifs connexes. Les passifs relatifs aux autres produits, notamment les produits de fonds distincts assortis de garanties, fluctuent également en fonction des valeurs des actions.

Les variations de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse et des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe pourraient avoir d'autres répercussions sur le marché et les passifs qui feront en sorte que les fluctuations des passifs différeront de celles des valeurs des actions. Ainsi, l'incidence sur le bénéfice net des chutes importantes des valeurs des actions sera plus élevée que la variation des valeurs des actions en soi. L'incidence sur le bénéfice net des chutes des valeurs des actions qui vont au-delà de celles présentées dans le tableau ci-dessous serait supérieure à la variation même des valeurs des actions.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. Ces répercussions tiennent compte de la variation prévue de la valeur des actifs qui couvrent les passifs et de la valeur des actifs de couverture.

	2022				2021			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse								
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(43) \$	(31) \$	31 \$	171 \$	(26) \$	(16) \$	22 \$	76 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	37 \$	27 \$	(28) \$	(139) \$	21 \$	13 \$	(19) \$	(66) \$

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. Ces répercussions tiennent compte de la variation prévue de la valeur des actifs qui couvrent les passifs.

	2022				2021			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe								
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(63) \$	(32) \$	90 \$	302 \$	(92) \$	(46) \$	38 \$	144 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	52 \$	26 \$	(70) \$	(236) \$	79 \$	39 \$	(30) \$	(112) \$

Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance établissent des limites sur les hypothèses concernant le rendement des placements pour les actions ordinaires cotées en bourse et les autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, hypothèses qui sont habituellement fondées sur les rendements historiques par rapport aux indices du marché. Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessus prévoient l'incidence de modifications de ces limites après la chute des marchés.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions ordinaires cotées en bourse et des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2022		2021	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(676) \$	806 \$	(715) \$	829 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	525 \$	(620) \$	567 \$	(649) \$

Les sensibilités à l'égard du bénéfice présentées dans la présente rubrique représentent l'incidence des méthodes comptables de la compagnie au 31 décembre 2022, y compris la comptabilisation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 et des instruments financiers en vertu d'IAS 39. Ces sensibilités pourraient changer lors du passage à IFRS 17 et à IFRS 9.

9. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions inaccessibles, un certain nombre d'obligations privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 761 \$	– \$	– \$	3 761 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	–	60 956	126	61 082
Prêts hypothécaires	–	–	3 125	3 125
Actions	10 085	–	2 025	12 110
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	10 085	60 956	5 276	76 317
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	9 023	–	9 023
Prêts hypothécaires	–	–	240	240
Actions	–	–	18	18
Total des actifs financiers disponibles à la vente	–	9 023	258	9 281
Immeubles de placement	–	–	8 315	8 315
Fonds détenus par des assureurs cédants	155	3 623	–	3 778
Dérivés ¹	13	1 107	–	1 120
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	73	–	73
Autres actifs – actifs du compte de négociation	195	–	–	195
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 209 \$	74 782 \$	13 849 \$	102 840 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ²	– \$	1 575 \$	– \$	1 575 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	–	1 568	–	1 568
Total des passifs évalués à la juste valeur	– \$	3 143 \$	– \$	3 143 \$

1 Compte non tenu de garanties de 378 \$ reçues de contreparties.

2 Compte non tenu de garanties de 532 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

Notes annexes

	2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 271 \$	– \$	– \$	3 271 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	–	75 389	100	75 489
Prêts hypothécaires	–	–	2 609	2 609
Actions	11 382	–	1 372	12 754
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	11 382	75 389	4 081	90 852
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	9 492	–	9 492
Actions	–	–	16	16
Total des actifs financiers disponibles à la vente	–	9 492	16	9 508
Immeubles de placement	–	–	7 759	7 759
Fonds détenus par des assureurs cédants	158	5 268	–	5 426
Dérivés ¹	1	581	–	582
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	106	–	106
Autres actifs – actifs du compte de négociation	146	–	–	146
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 958 \$	90 836 \$	11 856 \$	117 650 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ²	3 \$	1 002 \$	– \$	1 005 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	–	1 646	–	1 646
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	2 648 \$	– \$	2 651 \$

1 Compte non tenu de garanties de 65 \$ reçues de contreparties.

2 Compte non tenu de garanties de 370 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente que la compagnie a classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	2022						
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ³	Prêts hypothécaires disponibles à la vente	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	100 \$	2 609 \$	1 372 \$	– \$	16 \$	7 759 \$	11 856 \$
Total des profits (pertes)							
Compris dans le résultat net	(5)	(654)	174	–	–	(42)	(527)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	–	(70)	–	10	–	(42)	(102)
Achats	51	–	570	–	3	710	1 334
Émissions	–	1 401	–	230	–	–	1 631
Ventes	(20)	–	(91)	–	(1)	(55)	(167)
Règlements	–	(161)	–	–	–	–	(161)
Autres	–	–	–	–	–	(15)	(15)
Transferts vers le niveau 3 ²	–	–	–	–	–	–	–
Transferts hors du niveau 3 ²	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	126 \$	3 125 \$	2 025 \$	240 \$	18 \$	8 315 \$	13 849 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	(5) \$	(654) \$	174 \$	– \$	– \$	(42) \$	(527) \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2022	(5) \$	(652) \$	174 \$	– \$	– \$	(34) \$	(517) \$

1 Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

2 Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

3 Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

2021

	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ³	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	73 \$	2 020 \$	1 312 \$	8 \$	6 267 \$	9 680 \$
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	4	(121)	125	–	615	623
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	(5)	(21)	–	4	(53)	(75)
Achats	28	–	591	4	970	1 593
Émissions	–	896	–	–	–	896
Ventes	–	–	(199)	–	(40)	(239)
Règlements	–	(165)	–	–	–	(165)
Transferts vers le niveau 3 ^{2,4}	–	–	–	–	–	–
Transferts hors du niveau 3 ^{2,4}	–	–	(457)	–	–	(457)
Solde à la fin de l'exercice	100 \$	2 609 \$	1 372 \$	16 \$	7 759 \$	11 856 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	4 \$	(121) \$	125 \$	– \$	615 \$	623 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2021	4 \$	(115) \$	122 \$	– \$	621 \$	632 \$

1 Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

2 Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

3 Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

4 Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire, permettant ainsi les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds de placement immobilier a été intégralement levée, tandis que la confiance à l'égard de l'évaluation des biens sous-jacents est revenue en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le 19 avril 2021, le placement de la compagnie dans ces fonds, d'une juste valeur de 457 \$, a été transféré du niveau 3 au niveau 1.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 3,9 % à 14,0 % Fourchette de 4,0 % à 7,5 % Moyenne pondérée de 2,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,3 % à 6,9 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2022				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	– \$	15 682 \$	69 \$	88 \$	15 839 \$
Prêts hypothécaires	–	18 856	–	–	18 856
Avances consenties aux titulaires de polices	–	3 660	–	–	3 660
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	–	38 198	69	88	38 355
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ¹	–	–	–	8	8
Autres actions ²	347	–	–	152	499
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	–	–	57	57
Total des actifs présentés à la juste valeur	347 \$	38 198 \$	69 \$	305 \$	38 919 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	– \$	285 \$	– \$	490 \$	775 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	– \$	285 \$	– \$	490 \$	775 \$

1 Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

2 Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM.

	2021				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	– \$	18 059 \$	47 \$	83 \$	18 189 \$
Prêts hypothécaires	–	21 231	–	–	21 231
Avances consenties aux titulaires de polices	–	3 480	–	–	3 480
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	–	42 770	47	83	42 900
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ¹	–	–	–	8	8
Autres actions ²	418	–	–	108	526
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	–	–	59	59
Total des actifs présentés à la juste valeur	418 \$	42 770 \$	47 \$	258 \$	43 493 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	– \$	340 \$	– \$	488 \$	828 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	– \$	340 \$	– \$	488 \$	828 \$

1 Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

2 Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

- i) La valeur comptable du goodwill, inscrite dans le compte de l'actionnaire, et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2022	2021
Coût		
Solde au début de l'exercice	6 417 \$	6 421 \$
Acquisitions et cessions d'entreprises	17	46
Ajustements à la répartition du prix d'achat	31	–
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	(55)	–
Fluctuations des taux de change	(3)	(50)
Solde à la fin de l'exercice	6 407 \$	6 417 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début et à la fin de l'exercice	(35) \$	(35) \$
Valeur comptable nette	6 372 \$	6 382 \$

10. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

- ii) Dans les principaux territoires où la compagnie exerce ses activités, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. La compagnie n'affecte pas les montants négligeables de goodwill à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2022	2021
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 471 \$	1 468 \$
Client individuel	2 546	2 535
Exploitation européenne	2 355	2 379
Total	6 372 \$	6 382 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 2 450 \$ (2 362 \$ en décembre 2021) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

- i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2022			Total
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	
Coût				
Solde au début de l'exercice	520 \$	384 \$	354 \$	1 258 \$
Fluctuations des taux de change	(3)	–	–	(3)
Solde à la fin de l'exercice	517 \$	384 \$	354 \$	1 255 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début et à la fin de l'exercice	(34) \$	– \$	– \$	(34) \$
Valeur comptable nette	483 \$	384 \$	354 \$	1 221 \$
	2021			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	535 \$	384 \$	354 \$	1 273 \$
Fluctuations des taux de change	(15)	–	–	(15)
Solde à la fin de l'exercice	520 \$	384 \$	354 \$	1 258 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(37) \$	– \$	– \$	(37) \$
Fluctuations des taux de change	3	–	–	3
Solde à la fin de l'exercice	(34) \$	– \$	– \$	(34) \$
Valeur comptable nette	486 \$	384 \$	354 \$	1 224 \$

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2022	2021
Exploitation canadienne		
Client collectif	354 \$	354 \$
Client individuel	649	649
Exploitation européenne	218	221
Total	1 221 \$	1 224 \$

iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2022			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	7 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	De 3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	815 \$	107 \$	1 517 \$	2 439 \$
Entrées	71	–	219	290
Fluctuations des taux de change	1	(2)	(2)	(3)
Cessions	–	–	(30)	(30)
Solde à la fin de l'exercice	887 \$	105 \$	1 704 \$	2 696 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(478) \$	(66) \$	(757) \$	(1 301) \$
Fluctuations des taux de change	(4)	2	2	–
Cessions	–	–	2	2
Amortissement	(42)	(4)	(122)	(168)
Solde à la fin de l'exercice	(524) \$	(68) \$	(875) \$	(1 467) \$
Valeur comptable nette	363 \$	37 \$	829 \$	1 229 \$

En 2022, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 25 \$ à l'égard des logiciels au Royaume-Uni, montant qui a été comptabilisé dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

	2021			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	7 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	De 3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	767 \$	111 \$	1 304 \$	2 182 \$
Entrées	63	–	251	314
Fluctuations des taux de change	(15)	(4)	(22)	(41)
Cessions	–	–	(16)	(16)
Solde à la fin de l'exercice	815 \$	107 \$	1 517 \$	2 439 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(440) \$	(65) \$	(663) \$	(1 168) \$
Fluctuations des taux de change	4	3	11	18
Cessions	–	–	14	14
Amortissement	(42)	(4)	(119)	(165)
Solde à la fin de l'exercice	(478) \$	(66) \$	(757) \$	(1 301) \$
Valeur comptable nette	337 \$	41 \$	760 \$	1 138 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 16 ans et de 11 ans, respectivement (16 ans et 12 ans au 31 décembre 2021, respectivement).

10. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2022. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

11. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2022	2021
Valeur comptable au début de l'exercice	668 \$	657 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(116)	(102)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	552	555
Entrées	14	21
Cessions	–	(1)
Pertes de valeur	(18)	–
Amortissement	(16)	(14)
Change	–	(9)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	532 \$	552 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 257 \$ au 31 décembre 2022 (288 \$ au 31 décembre 2021).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

12. Autres actifs

	2022	2021
Coûts d'acquisition différés	526 \$	522 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	179	186
Créances liées à des contrats de location-financement	536	433
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	463	363
Actifs du compte de négociation	195	146
Charges payées d'avance	94	84
Autres actifs divers	98	102
Total	2 091 \$	1 836 \$

Le total des autres actifs, d'un montant de 421 \$ (362 \$ au 31 décembre 2021) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés	2022	2021
Solde au début de l'exercice	522 \$	550 \$
Entrées	69	78
Amortissement	(43)	(45)
Fluctuations des taux de change	1	(34)
Cessions	(23)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	526 \$	522 \$

Actifs au titre de droits d'utilisation	2022		
	Immeubles	Matériel	Total
Coût au début de l'exercice	302 \$	10 \$	312 \$
Entrées	31	2	33
Modifications	(8)	(1)	(9)
Fluctuations des taux de change	1	–	1
Coût à la fin de l'exercice	326 \$	11 \$	337 \$
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(121) \$	(5) \$	(126) \$
Amortissement	(37)	(2)	(39)
Modifications	7	–	7
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(151) \$	(7) \$	(158) \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	175 \$	4 \$	179 \$

	2021		
	Immeubles	Matériel	Total
Coût au début de l'exercice	298 \$	6 \$	304 \$
Entrées	15	5	20
Modifications	(10)	(1)	(11)
Fluctuations des taux de change	(1)	–	(1)
Coût à la fin de l'exercice	302 \$	10 \$	312 \$
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(83) \$	(4) \$	(87) \$
Amortissement	(41)	(1)	(42)
Modifications	4	–	4
Fluctuations des taux de change	(1)	–	(1)
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(121) \$	(5) \$	(126) \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	181 \$	5 \$	186 \$

12. Autres actifs (suite)

Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La compagnie a neuf contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente les échéances des paiements de loyers à recevoir.

	2022	2021
Un an ou moins	34 \$	30 \$
Plus de un an à deux ans	36	31
Plus de deux ans à trois ans	37	32
Plus de trois ans à quatre ans	37	33
Plus de quatre ans à cinq ans	37	33
Plus de cinq ans	879	717
Total des paiements de loyers non actualisés	1 060	876
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	524	443
Total des créances liées à des contrats de location-financement	536 \$	433 \$
Produits financiers sur l'investissement net dans les contrats de location	28 \$	27 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

	2022		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	134 389 \$	6 804 \$	127 585 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 568	73	1 495
Total	135 957 \$	6 877 \$	129 080 \$
	2021		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	148 884 \$	8 688 \$	140 196 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 646	106	1 540
Total	150 530 \$	8 794 \$	141 736 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2022		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	49 871 \$	(226) \$	50 097 \$
Exploitation européenne	128	–	128
Solutions de gestion du capital et des risques	761	–	761
Exploitation générale	2 209	(3)	2 212
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	32 056	274	31 782
Exploitation européenne	37 415	4 688	32 727
Solutions de gestion du capital et des risques	11 836	497	11 339
Exploitation générale	1 681	1 647	34
Total	135 957 \$	6 877 \$	129 080 \$

	2021		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	50 049 \$	(115) \$	50 164 \$
Exploitation européenne	141	–	141
Solutions de gestion du capital et des risques	886	–	886
Exploitation générale	2 339	(4)	2 343
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	34 780	207	34 573
Exploitation européenne	47 215	6 197	41 018
Solutions de gestion du capital et des risques	13 146	571	12 575
Exploitation générale	1 974	1 938	36
Total	150 530 \$	8 794 \$	141 736 \$

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres.

	2022					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	20 382 \$	11 710 \$	8 043 \$	4 519 \$	5 217 \$	49 871 \$
Exploitation européenne	54	–	46	8	20	128
Solutions de gestion du capital et des risques	554	6	–	–	201	761
Exploitation générale	1 522	431	–	–	256	2 209
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	21 731	4 287	2 764	715	2 559	32 056
Exploitation européenne	24 270	6 105	388	2 345	4 307	37 415
Solutions de gestion du capital et des risques	5 374	224	–	–	6 238	11 836
Exploitation générale	16	–	–	–	1 665	1 681
Autres	4 502	998	1 094	327	225 594	232 515
Total des capitaux propres	9 409	251	328	401	15 121	25 510
Total de la valeur comptable	87 814 \$	24 012 \$	12 663 \$	8 315 \$	261 178 \$	393 982 \$
Juste valeur	85 944 \$	22 221 \$	12 635 \$	8 315 \$	261 178 \$	390 293 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2021					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	21 370 \$	11 166 \$	8 522 \$	4 013 \$	4 978 \$	50 049 \$
Exploitation européenne	66	–	67	8	–	141
Solutions de gestion du capital et des risques	666	8	–	–	212	886
Exploitation générale	1 666	424	–	–	249	2 339
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	23 620	4 661	3 116	579	2 804	34 780
Exploitation européenne	33 208	5 891	391	2 743	4 982	47 215
Solutions de gestion du capital et des risques	6 393	80	–	–	6 673	13 146
Exploitation générale	19	–	–	–	1 955	1 974
Autres	4 835	738	852	157	244 863	251 445
Total des capitaux propres	9 486	145	304	259	14 235	24 429
Total de la valeur comptable	101 329 \$	23 113 \$	13 252 \$	7 759 \$	280 951 \$	426 404 \$
Juste valeur	103 170 \$	23 840 \$	13 304 \$	7 759 \$	280 951 \$	429 024 \$

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont largement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	2022			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	53 415 \$	(119) \$	53 534 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(60)	(4)	(56)	
Variations normales des affaires en vigueur	(150)	32	(182)	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(415)	(138)	(277)	
Incidence des fluctuations des taux de change	179	–	179	
Solde à la fin de l'exercice	52 969 \$	(229) \$	53 198 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	95 469 \$	8 807 \$	86 662 \$	140 196 \$
Incidence des nouvelles affaires	3 438	(374)	3 812	3 756
Variations normales des affaires en vigueur	(15 816)	(1 857)	(13 959)	(14 141)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	264	433	(169)	(446)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(29)	–	(29)	(29)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 906)	24	(1 930)	(1 751)
Solde à la fin de l'exercice	81 420 \$	7 033 \$	74 387 \$	127 585 \$

	2021			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	49 616 \$	(203) \$	49 819 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(78)	–	(78)	
Variations normales des affaires en vigueur	4 111	27	4 084	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(223)	57	(280)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(11)	–	(11)	
Solde à la fin de l'exercice	53 415 \$	(119) \$	53 534 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	94 717 \$	8 997 \$	85 720 \$	135 539 \$
Incidence des nouvelles affaires	7 970	84	7 886	7 808
Variations normales des affaires en vigueur	(5 568)	(629)	(4 939)	(855)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(666)	(525)	(141)	(421)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(613)	(37)	(576)	(576)
Acquisition d'Ark Life (note 3)	1 257	1 238	19	19
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 628)	(321)	(1 307)	(1 318)
Solde à la fin de l'exercice	95 469 \$	8 807 \$	86 662 \$	140 196 \$

Selon IFRS 4, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2022, le principal facteur à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance a été les variations normales des affaires en vigueur de 14 141 \$, qui s'expliquent principalement par les ajustements de la juste valeur découlant de la hausse des taux d'intérêt. Ce facteur a été contrebalancé en partie par les augmentations résultant des nouvelles affaires de 3 756 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 169 \$ en 2022 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 322 \$, le raffinement de la modélisation de 72 \$ et la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 48 \$. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 289 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 277 \$ en 2022, en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles.

Le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont entrées en vigueur le 15 octobre 2021. Les modifications comprennent des diminutions des taux de réinvestissement ultimes, une révision des critères d'évaluation des taux d'intérêt sans risque stochastiques et une augmentation de l'écart de crédit net maximum sur les réinvestissements à long terme.

En 2021, le principal facteur à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance a été l'incidence des nouvelles affaires de 7 808 \$. Ce facteur a été contrebalancé en partie par l'incidence des fluctuations des taux de change de 1 318 \$ ainsi que par les baisses attribuables aux variations normales des affaires en vigueur de 855 \$ et au transfert d'affaires avec des parties externes de 576 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 141 \$ en 2021 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses économiques et des hypothèses relatives aux actifs, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes de 311 \$, le raffinement de la modélisation de 36 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 29 \$. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 152 \$, à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 43 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 37 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 280 \$ en 2021, en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2022			2021		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 646 \$	106 \$	1 540 \$	1 671 \$	130 \$	1 541 \$
Variations normales des affaires en vigueur	75	38	37	15	38	(23)
Résultats au chapitre des placements	(206)	(76)	(130)	(63)	(62)	(1)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	1	—	1	—	—	—
Acquisition d'Ark Life (note 3)	—	—	—	43	—	43
Incidence des fluctuations des taux de change	52	5	47	(20)	—	(20)
Solde à la fin de l'exercice	1 568 \$	73 \$	1 495 \$	1 646 \$	106 \$	1 540 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. L'incidence sur les résultats au chapitre des placements en 2022 est attribuable aux ajustements de la juste valeur découlant de la hausse des taux d'intérêt.

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2022	2021
Primes directes	22 581 \$	22 311 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	35 479	32 029
Total	58 060 \$	54 340 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2022	2021
Directes	14 734 \$	15 131 \$
Réassurance prise en charge	33 877	28 270
Total	48 611 \$	43 401 \$

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par des entités de l'unité d'exploitation Solutions de gestion du capital et des risques sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 8c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans les unités Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

g) Gestion des risques

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2022	2021
Mortalité – augmentation de 2 %	(227) \$	(254) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(521) \$	(720) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(253) \$	(262) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	– \$	– \$
Baisse de 1 %	– \$	– \$
Variation des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	79 \$	197 \$
Baisse de 1 %	(290) \$	(555) \$
Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse		
Hausse de 20 %	37 \$	21 \$
Hausse de 10 %	27 \$	13 \$
Baisse de 10 %	(28) \$	(19) \$
Baisse de 20 %	(139) \$	(66) \$
Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe		
Hausse de 10 %	52 \$	79 \$
Hausse de 5 %	26 \$	39 \$
Baisse de 5 %	(70) \$	(30) \$
Baisse de 10 %	(236) \$	(112) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	525 \$	567 \$
Baisse de 1 %	(620) \$	(649) \$
Charges – augmentation de 5 %	(113) \$	(119) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(583) \$	(729) \$

Les sensibilités à l'égard du bénéfice illustrées dans le tableau ci-dessus représentent l'incidence des méthodes comptables de la compagnie au 31 décembre 2022, y compris la comptabilisation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 et des instruments financiers en vertu d'IAS 39. Ces sensibilités pourraient changer lors du passage à IFRS 17 et à IFRS 9.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par unité d'exploitation.

	2022			2021		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	81 927 \$	48 \$	81 879 \$	84 829 \$	92 \$	84 737 \$
Exploitation européenne	37 543	4 688	32 855	47 356	6 197	41 159
Solutions de gestion du capital et des risques	12 597	497	12 100	14 032	571	13 461
Exploitation générale	3 890	1 644	2 246	4 313	1 934	2 379
Total	135 957 \$	6 877 \$	129 080 \$	150 530 \$	8 794 \$	141 736 \$

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

14. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 6 388 \$ au 31 décembre 2022 (3 125 \$ au 31 décembre 2021).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les états consolidés du résultat net.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM) en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une GRM de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2022, la valeur des produits assortis d'une GRM en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 009 \$ (2 502 \$ au 31 décembre 2021).

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 607 \$	12 101 \$
Obligations	30 704	34 417
Prêts hypothécaires	2 159	2 377
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	117 863	134 541
Fonds communs de placement	41 805	44 008
Immeubles de placement	13 035	12 776
	218 173	240 220
Produits à recevoir	393	311
Autres passifs	(3 331)	(3 156)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 388	3 125
Total	221 623 \$	240 500 \$

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	240 500 \$	216 050 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	22 663	23 978
Produits nets tirés des placements	1 908	2 062
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	1 526	10 305
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(27 851)	12 358
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(1 650)	(7 164)
Retraits des titulaires de polices	(18 663)	(21 568)
Acquisitions d'entreprises ¹	–	2 844
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	(14)	(22)
Virement (vers le) du fonds général, montant net	(59)	22
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	3 263	1 635
Total	(18 877)	24 450
Solde à la fin de l'exercice	221 623 \$	240 500 \$

1 Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts acquis dans le cadre de l'acquisition d'Ark Life (note 3).

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2022	2021
Produits nets tirés des placements	1 908 \$	2 062 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	1 526	10 305
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(27 851)	12 358
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(1 650)	(7 164)
Total	(26 067)	17 561
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	(26 067)	17 561
Montant net	– \$	– \$

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 9)

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	150 231 \$	60 433 \$	14 112 \$	224 776 \$

1 Compte non tenu d'un montant de 3 153 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	161 465 \$	68 088 \$	13 822 \$	243 375 \$

1 Compte non tenu d'un montant de 2 875 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2022, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 2 301 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 (2 137 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2021), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2022, un montant de 3 928 \$ (5 394 \$ au 31 décembre 2021) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 25).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	13 822 \$	13 556 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(92)	415
Achats	525	333
Ventes	(200)	(482)
Transferts vers le niveau 3	61	4
Transferts hors du niveau 3	(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	14 112 \$	13 822 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

La compagnie touche des honoraires de gestion à l'égard des produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2022, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 2 960 \$ (3 051 \$ en 2021).

Au 31 décembre 2022, les autres actifs (note 12) comprenaient des placements de 195 \$ (146 \$ au 31 décembre 2021) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

15. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2036, non garanties (note 25)	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	108	100	125
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,53 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 25)	290	290	288	288
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	157	177	157	215
Total	747 \$	775 \$	745 \$	828 \$

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net (note 16). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 8 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

16. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2022	2021
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	26 \$	27 \$
Dividendes sur actions privilégiées classées à titre de passifs	63	63
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	9	9
Total	109 \$	110 \$

17. Autres passifs

	2022	2021
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	445 \$	787 \$
Obligations locatives	242	251
Découverts bancaires	274	233
Provisions au titre des produits différés	293	314
Autres	1 681	1 577
Total	2 935 \$	3 162 \$

Un montant de 1 955 \$ (1 810 \$ au 31 décembre 2021) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés	2022	2021
Solde au début de l'exercice	314 \$	345 \$
Entrées	63	70
Amortissement	(63)	(71)
Fluctuations des taux de change	(7)	(14)
Cessions	(14)	(16)
Solde à la fin de l'exercice	293 \$	314 \$

Obligations locatives	2022		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	246 \$	5 \$	251 \$
Entrées	31	2	33
Modifications	(2)	–	(2)
Paiements de loyers	(44)	(3)	(47)
Fluctuations des taux de change	1	–	1
Intérêts	6	–	6
Solde à la fin de l'exercice	238 \$	4 \$	242 \$

	2021		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	279 \$	2 \$	281 \$
Entrées	15	5	20
Modifications	(2)	–	(2)
Paiements de loyers	(51)	(2)	(53)
Fluctuations des taux de change	(2)	–	(2)
Intérêts	7	–	7
Solde à la fin de l'exercice	246 \$	5 \$	251 \$

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés en ce qui a trait aux obligations locatives.

	2022	2021
Un an ou moins	41 \$	46 \$
Plus de un an à deux ans	36	38
Plus de deux ans à trois ans	29	31
Plus de trois ans à quatre ans	24	24
Plus de quatre ans à cinq ans	23	21
Plus de cinq ans	143	150
Total des obligations locatives non actualisées	296 \$	310 \$

18. Compte de participation

Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation, soit 90 \$ en 2022 (59 \$ en 2021). Le versement réel de la quote-part du bénéfice net provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Un montant de 85 \$ (82 \$ en 2021) du surplus attribuable aux actionnaires, lequel a été constaté mais non payé, dépend du versement futur de participations aux titulaires de polices avec participation. Des renseignements supplémentaires sur les activités et la situation financière de chaque entité sont présentés ci-dessous.

a) Bénéfice net – compte de participation :

	2022	2021
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices	1 809 \$	1 708 \$
Participations des titulaires de polices	(1 625)	(1 405)
Bénéfice net – compte de participation	184 \$	303 \$

b) Surplus attribuable au compte de participation de filiales :

	2022	2021
Cumul du surplus attribuable au compte de participation	3 324 \$	3 140 \$
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation	(177)	(14)
Total	3 147 \$	3 126 \$

c) Compte de participation – autres éléments de bénéfice global (de perte globale) :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation se sont chiffrés à (163) \$ [(35) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021].

19. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle liées à la participation donnant le contrôle dans Invesco Ltd. (Ireland) d'Irish Life et celles liées à la participation donnant le contrôle dans certaines entreprises de consultation canadiennes d'une filiale.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 était de 3 \$ (3 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2022 étaient de 51 \$ (26 \$ au 31 décembre 2021).

20. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées

Émises et en circulation

	2022		2021	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Classées à titre de passifs :				
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série 6, à dividende cumulatif de 6,25 %	40 000 000	1 000 \$	40 000 000	1 000 \$
Classées dans les capitaux propres :				
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	– \$	18 000	– \$
Actions ordinaires	2 407 384	7 884 \$	2 407 384	7 884 \$

21. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et ratios relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2022	2021
Capital de première catégorie	13 201 \$	12 584 \$
Capital de deuxième catégorie	4 644	4 417
Total du capital disponible	17 845	17 001
Provision d'excédent et dépôts admissibles	10 531	13 225
Total des ressources en capital	28 376 \$	30 226 \$
Capital requis	23 582 \$	24 323 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %) ¹	120 %	124 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis)

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

22. Paiements fondés sur des actions

a) Lifeco offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de la Canada Vie et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de Lifeco (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées après le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2022, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 72 500 000.

En 2022, 2 311 300 options ont été attribuées (2 580 500 en 2021). La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de 2022 était de 3,57 \$ par option (2,59 \$ en 2021). La juste valeur de chaque option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2022 : rendement des actions de 5,07 % (5,44 % en 2021), volatilité prévue de 18,13 % (18,44 % en 2021), taux d'intérêt sans risque de 1,61 % (1,19 % en 2021) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2021).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2022		2021	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	13 449 727	32,81 \$	13 227 809	32,64 \$
Attribuées	2 311 300	38,68	2 580 500	32,25
Exercées	(1 119 628)	31,22	(2 215 402)	31,09
Frappées de déchéance ou expirées	(115 080)	33,97	(143 180)	33,36
Options en circulation à la fin de l'exercice	14 526 319	33,86 \$	13 449 727	32,81 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 862 149	33,67 \$	6 683 227	33,64 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 39,48 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (36,06 \$ en 2021).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, laquelle s'est chiffrée à 6 \$ après impôt en 2022 (4 \$ après impôt en 2021), a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2022.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
27,13 \$ – 36,87 \$	698 340	0,31	30,38	698 340	30,38	2023
30,28 \$ – 36,87 \$	719 620	1,31	31,77	719 620	31,77	2024
34,68 \$ – 36,87 \$	1 197 699	2,19	35,68	1 197 699	35,68	2025
30,28 \$ – 36,87 \$	1 418 460	3,20	34,44	1 418 460	34,44	2026
30,28 \$ – 36,87 \$	1 007 400	4,20	36,30	1 007 400	36,30	2027
30,28 \$ – 34,21 \$	1 173 500	5,16	34,18	935 930	34,19	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 771 500	6,16	30,34	884 700	30,34	2029
32,22 \$ – 32,22 \$	1 782 800	7,16	32,22	–	–	2030
32,10 \$ – 38,75 \$	2 445 700	8,16	32,26	–	–	2031
31,59 \$ – 38,71 \$	2 311 300	9,16	38,68	–	–	2032

b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des titulaires de polices de la compagnie et des actionnaires de Lifeco, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées de Lifeco. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil et la rémunération liée aux comités du conseil soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2022, une tranche de 4 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (4 \$ en 2021). Au 31 décembre 2022, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 50 \$ (52 \$ en 2021), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions différées. En vertu des régimes d'unités d'actions différées, certains employés peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou à titre de règlement des unités d'actions liées au rendement attribuées en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la compagnie. Dans les deux cas, ces employés se font attribuer des unités d'actions différées équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco. Les employés reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires d'après la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Les unités d'actions différées sont rachetables au moment où un individu cesse d'être un administrateur ou un employé de la compagnie ou d'une de ses sociétés liées, au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie représentant la valeur des unités d'actions différées à cette date. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions différées attribuées aux employés en vertu des régimes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 1 \$ (15 \$ en 2021) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 39 \$ (38 \$ en 2021), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs des bilans consolidés.

c) Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 37 \$ (50 \$ en 2021) relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 73 \$ (79 \$ en 2021), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 13 \$ (13 \$ en 2021) relativement au plan d'achat d'actions pour les employés au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite de la compagnie ou d'une de ses filiales requièrent l'approbation du conseil d'administration de l'entité concernée.

Les politiques de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie et de ses filiales.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	7 124 \$	7 012 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts	175	145	–	–
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	(1 311)	459	–	–
Cotisations patronales	89	102	17	18
Cotisations salariales	21	18	–	–
Prestations versées	(289)	(273)	(17)	(18)
Liquidations	–	(142)	–	–
Frais administratifs	(4)	(4)	–	–
Fluctuations des taux de change	(46)	(193)	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	5 759 \$	7 124 \$	– \$	– \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	7 167 \$	7 711 \$	340 \$	375 \$
Coût des services rendus au cours de la période	72	91	–	–
Coût financier	175	161	10	9
Cotisations salariales	21	18	–	–
Prestations versées	(289)	(273)	(17)	(18)
Réductions et indemnités de cessation d'emploi	(2)	(1)	–	–
Liquidations	–	(200)	–	–
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses financières	(1 886)	(112)	(53)	(24)
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses démographiques	(1)	(14)	(31)	–
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des résultats techniques liés aux participants	3	(20)	(16)	(2)
Fluctuations des taux de change	(62)	(194)	–	–
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	5 198 \$	7 167 \$	233 \$	340 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	561 \$	(43) \$	(233) \$	(340) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(310)	(41)	–	–
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	251 \$	(84) \$	(233) \$	(340) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 12)	463 \$	363 \$	– \$	– \$
Autres passifs (note 17)	(212)	(447)	(233)	(340)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	251 \$	(84) \$	(233) \$	(340) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	4 993 \$	6 904 \$	– \$	– \$
Régimes non capitalisés	205 \$	263 \$	233 \$	340 \$

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes d'IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2022	2021
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	41 \$	29 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif	1	1
Variation du plafond de l'actif	251	11
Fluctuations des taux de change	17	–
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	310 \$	41 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	93 \$	109 \$	– \$	– \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	87	80	–	–
Cotisations salariales	(21)	(18)	–	–
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	159	171	–	–
Frais administratifs	4	4	–	–
Réductions	(2)	(1)	–	–
Liquidations	–	(58)	–	–
Coût financier, montant net	1	17	10	9
Charge – résultat net	162	133	10	9
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	(1 884)	(146)	(100)	(26)
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	1 311	(459)	–	–
Variation du plafond de l'actif	251	11	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(322)	(594)	(100)	(26)
Total de la charge (des produits), y compris les réévaluations	(160) \$	(461) \$	(90) \$	(17) \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2022	2021
Titres de participation	35 %	39 %
Titres de créance	52 %	50 %
Biens immobiliers	9 %	8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 %	3 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 608 \$ au 31 décembre 2022 et à 6 978 \$ au 31 décembre 2021, dont un montant de 5 514 \$ (6 900 \$ au 31 décembre 2021) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	4 766 \$	6 567 \$	233 \$	340 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	432	600	–	–
Obligation au titre des prestations définies	5 198 \$	7 167 \$	233 \$	340 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations compte non tenu des augmentations futures des rentes	4 524 \$	6 343 \$	233 \$	340 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	674	824	–	–
Obligation au titre des prestations définies	5 198 \$	7 167 \$	233 \$	340 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Employés en service	39 %	43 %	7 %	9 %
Participants avec droits acquis différés	15 %	17 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	46 %	40 %	93 %	91 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	15,0 ans	18,1 ans	9,9 ans	11,9 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2023 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	62 \$	– \$	62 \$
Régimes non capitalisés	17	18	35
Régimes à cotisations définies	96	–	96
Total	175 \$	18 \$	193 \$

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,5 %	2,1 %	3,1 %	2,5 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,3 %	2,8 %	3,4 %	2,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,1 %	3,0 %	–	–
Augmentations futures des rentes ¹	1,7 %	1,2 %	–	–
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,9 %	2,5 %	5,3 %	3,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,8 %	3,1 %	–	–
Augmentations futures des rentes ¹	2,3 %	1,7 %	–	–
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,7 %	4,6 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2040	2040

1 Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,0	22,9	22,8	22,7
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,8	24,8	24,2	24,2
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,1	25,0	25,1	25,1
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,9	26,9	26,5	26,4

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 148 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 5 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2022	2021	2022	2021
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(675) \$	(1 111) \$	859 \$	1 461 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	173	299	(156)	(269)
Incidence de la variation du taux d'inflation	340	578	(299)	(507)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	11	21	(10)	(18)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(19)	(34)	23	40

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

24. Cumul des autres éléments de perte globale

	2022									
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire	
Solde au début de l'exercice	269 \$	(8) \$	28 \$	(364) \$	10 \$	(65) \$	– \$	(14) \$	(51) \$	
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	12	(97)	(760)	422	–	(423)	1	(225)	(199)	
Impôt sur le résultat	–	27	143	(113)	–	57	–	62	(5)	
	12	(70)	(617)	309	–	(366)	1	(163)	(204)	
Solde à la fin de l'exercice	281 \$	(78) \$	(589) \$	(55) \$	10 \$	(431) \$	1 \$	(177) \$	(255) \$	
	2021									
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire	
Solde au début de l'exercice	672 \$	– \$	228 \$	(814) \$	10 \$	96 \$	2 \$	21 \$	73 \$	
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(403)	(11)	(247)	620	–	(41)	(2)	(47)	8	
Impôt sur le résultat	–	3	47	(170)	–	(120)	–	12	(132)	
	(403)	(8)	(200)	450	–	(161)	(2)	(35)	(124)	
Solde à la fin de l'exercice	269 \$	(8) \$	28 \$	(364) \$	10 \$	(65) \$	– \$	(14) \$	(51) \$	

25. Transactions entre parties liées

Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont Empower Annuity Insurance Company of America (Empower, auparavant Great-West Life & Annuity Insurance Company) et Putnam Investments, LLC. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de sociétés de Power Corporation, qui comprend IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Groupe Bruxelles Lambert, société de portefeuille établie en Europe qui détient des intérêts importants dans des sociétés industrielles et de services mondiales.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
Conseillers immobiliers GWL inc.	Canada	Gestion de placements immobiliers	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Assurance p.l.c	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Transactions de réassurance

Une filiale de la compagnie a des ententes avec Empower, une société liée, pour prendre en charge certaines activités d'assurance vie. En 2022, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une augmentation de 3 565 \$ (2 350 \$ en 2021) du montant net total des primes et de 3 555 \$ (2 334 \$ en 2021) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance vie temporaire de la Canada Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada Vie. En 2022, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une diminution de 82 \$ (80 \$ en 2021) du montant net du total des primes et de 85 \$ (109 \$ en 2021) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance et d'autres services à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu certains services administratifs et de technologies de l'information d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de Power Corporation, et leur en a rendu. En 2021, la compagnie et IGM ont conclu une convention de résiliation portant sur les services de technologies de l'information partagés dont la responsabilité passera de la compagnie à d'autres fournisseurs sur un certain nombre d'années. La compagnie a également fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. En outre, la compagnie a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détient 9 200 448 actions d'IGM, soit une participation de 3,87 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2022, la compagnie a comptabilisé un montant de 30 \$ pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 21 \$ de son placement dans IGM (note 6).

En 2019, la compagnie a remboursé une tranche de 1 000 \$ de la débenture à 3,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2013. Une tranche de 1 000 \$ des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco de 2 000 \$ a également été remboursée. La compagnie possède le droit exécutoire de régler le solde de ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les soldes de ce placement et de la débenture font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

En 2008, la compagnie a émis 2 000 \$ de débentures à 7,127 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. En 2003, la compagnie avait également émis 1 200 \$ de débentures à 5,75 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 1 200 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les placements et les débentures font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Placements Mackenzie gère également certains des placements de portefeuille de la compagnie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable, des fiducies d'investissement à participation unitaire et des fonds de capital-investissement. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées de la compagnie, qui touchent des honoraires de gestion pour ces services. En 2022, la compagnie a effectué des placements additionnels dans des fonds gérés par des parties liées. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 14).

La compagnie détenait des débentures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2022	2021
3,44 % arrivant à échéance le 26 janvier 2027	19 \$	21 \$
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	14	16
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	11	13
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	11	14
4,56 % arrivant à échéance le 25 janvier 2047	18	24
4,115 % arrivant à échéance le 9 décembre 2047	8	11
4,174 % arrivant à échéance le 13 juillet 2048	4	6
Total	85 \$	105 \$

Le 22 décembre 2020, la compagnie a contracté auprès de Great-West Lifeco U.S. LLC, une société liée, un emprunt de 65 \$ US (88 \$ au 31 décembre 2022), d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt annuel de 1,25 %. Pour 2022, des produits d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2021) sont inclus dans les états consolidés du résultat net.

Le 7 décembre 2016, la compagnie a consenti à Lifeco un prêt de 200 € (290 \$ au 31 décembre 2022), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,53 % jusqu'au 7 décembre 2026, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 15). Pour 2022, des charges d'intérêts de 7 \$ (8 \$ en 2021) sont incluses dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie détient des débentures à 6,74 % qu'elle doit payer à Lifeco, sa société mère, dont l'encours est de 200 \$ (200 \$ en 2021). Des charges financières de 13 \$ (13 \$ en 2021) sont comprises dans les états consolidés du résultat net.

Événement postérieur à la date de clôture

Le 13 janvier 2023, la compagnie a émis une débenture à 5,30 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débenture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2022	2021
Salaire	17 \$	16 \$
Attributions fondées sur des actions	14	12
Attributions fondées sur des options	7	6
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	9	8
Valeur de rente	–	(1)
Total	47 \$	41 \$

26. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

Impôt exigible

	2022	2021
Total de l'impôt exigible	353 \$	132 \$

Impôt différé

	2022	2021
Création et résorption de différences temporaires	(181) \$	116 \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	24	22
Charge d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	3	4
Total de l'impôt différé	(154) \$	142 \$
Total de la charge d'impôt	199 \$	274 \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 24)

	2022	2021
Charge (économie) d'impôt exigible	(157) \$	(34) \$
Charge (économie) d'impôt différé	100	154
Total	(57) \$	120 \$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 27,50 % ¹.

	2022		2021	
Bénéfice avant impôt	3 381 \$		3 448 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	930	27,50 %	914	26,50 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(206)	(6,08)	(286)	(8,29)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(422)	(12,48)	(369)	(10,70)
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	24	0,71	22	0,64
Autres	(127)	(3,76)	(7)	(0,20)
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	199 \$	5,89 %	274 \$	7,95 %

¹ Une modification du taux d'imposition fédéral des sociétés au Canada, entrée en vigueur en 2022 (avec prise d'effet après le 7 avril 2022), a fait passer le taux d'imposition prévu par la loi de 26,50 % à 28,0 % (établi à 27,50 % en 2022 selon un calcul au prorata).

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un modèle de règles qui définit la structure d'un nouveau régime prévoyant un impôt minimum mondial de 15 %, lequel sera appliqué par tous les pays participants à une date future convenue, soit en 2024 selon ce qui est actuellement prévu. L'OCDE a publié en 2022 des commentaires détaillés sur ces règles. Pour l'instant, les pays où la compagnie exerce actuellement des activités ont tous annoncé leur participation; toutefois, aucun n'a encore mis en œuvre de loi à ce sujet. Un certain nombre de ces pays fonctionnent actuellement selon un taux d'imposition inférieur au taux minimal proposé, et la compagnie s'attend à ce que l'adoption des lois se traduise par une hausse du taux d'imposition effectif. La compagnie attend les dispositions législatives et les directives détaillées pour évaluer toutes les répercussions que celles-ci pourraient avoir dans les territoires où elle exerce ses activités.

c) Le montant net et les variations du passif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

2022							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(469) \$	(504) \$	384 \$	(291) \$	144 \$	80 \$	(656) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	(193)	213	129	(5)	(24)	34	154
Comptabilisé dans les états du résultat global	–	13	–	–	–	(113)	(100)
Fluctuations des taux de change et autres	8	(6)	24	(7)	–	6	25
Solde à la fin de l'exercice	(654) \$	(284) \$	537 \$	(303) \$	120 \$	7 \$	(577) \$

2021							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(423) \$	(458) \$	419 \$	(235) \$	143 \$	200 \$	(354) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	(29)	(60)	(31)	(46)	1	23	(142)
Comptabilisé dans les états du résultat global	–	17	–	–	–	(171)	(154)
Acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises	–	(1)	1	(17)	–	(4)	(21)
Fluctuations des taux de change et autres	(17)	(2)	(5)	7	–	32	15
Solde à la fin de l'exercice	(469) \$	(504) \$	384 \$	(291) \$	144 \$	80 \$	(656) \$

	2022	2021
Comptabilisés dans les bilans consolidés :		
Actifs d'impôt différé	315 \$	266 \$
Passifs d'impôt différé	(892)	(922)
Total	(577) \$	(656) \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéficiaires imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2022, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2022, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 537 \$ (384 \$ en 2021) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 2 550 \$, dont une tranche de 89 \$ expirera entre 2030 et 2041; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 2 461 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 100 \$ (40 \$ en 2021) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 505 \$ (198 \$ en 2021). De ce montant, une tranche de 112 \$ expirera entre 2023 et 2038; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 393 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 11 \$ (20 \$ en 2021) relativement aux différences temporaires de 55 \$ (94 \$ en 2021) liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

27. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2022	2021
Salaires et autres avantages du personnel	2 155 \$	2 165 \$
Frais généraux et administratifs	978	884
Charges d'intérêts sur les contrats de location	6	7
Amortissement des immobilisations corporelles	71	77
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	39	42
Total	3 249 \$	3 175 \$

28. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 8 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties admissibles reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en bourse de 378 \$ au 31 décembre 2022 (65 \$ au 31 décembre 2021).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit.

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2022				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	4 534 \$	96 \$	47 \$	102 \$	2 \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	–	–	–	–
Options achetées	1	–	–	–	–
	4 694	96	47	102	2
Contrats de change					
Swaps de devises	19 733	956	1 233	1 879	39
Contrats à terme de gré à gré	5 712	35	75	95	1
	25 445	991	1 308	1 974	40
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	1 482	20	89	109	–
Contrats à terme normalisés – achat	12	–	–	–	–
Contrats à terme normalisés – vente	661	13	–	–	–
Options sur actions achetées	1	–	–	–	–
Options sur actions vendues	3	–	–	–	–
	2 159	33	89	109	–
Total	32 298 \$	1 120 \$	1 444 \$	2 185 \$	42 \$

	2021				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	3 920 \$	194 \$	44 \$	235 \$	5 \$
Contrats à terme normalisés – vente	146	–	–	–	–
	4 066	194	44	235	5
Contrats de change					
Swaps de devises	16 635	285	1 002	1 257	24
Contrats à terme de gré à gré	4 381	50	64	98	1
	21 016	335	1 066	1 355	25
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	1 952	52	117	156	–
Contrats à terme normalisés – achat	14	–	–	–	–
Contrats à terme normalisés – vente	560	1	–	–	–
	2 526	53	117	156	–
Total	27 608 \$	582 \$	1 227 \$	1 746 \$	30 \$

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie.

	2022				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	549 \$	1 251 \$	2 734 \$	4 534 \$	(356) \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	–	–	159	–
Options achetées	1	–	–	1	–
	709	1 251	2 734	4 694	(356)
Contrats de change					
Swaps de devises	2 418	3 604	13 711	19 733	(23)
Contrats à terme de gré à gré	3 146	–	–	3 146	(64)
	5 564	3 604	13 711	22 879	(87)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	1 482	–	–	1 482	6
Contrats à terme normalisés – achat	12	–	–	12	–
Contrats à terme normalisés – vente	661	–	–	661	13
Options sur actions achetées	1	–	–	1	–
Options sur actions vendues	3	–	–	3	–
	2 159	–	–	2 159	19
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de change à terme	83	–	–	83	(3)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	2 027	456	–	2 483	(28)
Total	10 542 \$	5 311 \$	16 445 \$	32 298 \$	(455) \$

28. Instruments financiers dérivés (suite)

	2021				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	486 \$	760 \$	2 674 \$	3 920 \$	160 \$
Options achetées	146	–	–	146	–
	632	760	2 674	4 066	160
Contrats de change					
Swaps de devises	2 556	3 181	10 898	16 635	(650)
Contrats à terme de gré à gré	2 376	–	–	2 376	(4)
	4 932	3 181	10 898	19 011	(654)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	1 952	–	–	1 952	52
Contrats à terme normalisés – achat	14	–	–	14	–
Contrats à terme normalisés – vente	560	–	–	560	(3)
	2 526	–	–	2 526	49
Couverture de la juste valeur					
Contrats de change à terme	78	–	–	78	(1)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	1 409	518	–	1 927	23
Total	9 577 \$	4 459 \$	13 572 \$	27 608 \$	(423) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Les paragraphes qui suivent présentent les types d'instruments contenus dans le portefeuille de dérivés de la compagnie.

Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

29. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

30. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 835 \$ US, dont une tranche de 1 419 \$ US était émise au 31 décembre 2022.

L'unité d'exploitation Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 3 635 \$ au 31 décembre 2022, une tranche de 3 553 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an et une tranche de 82 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 467 \$ (1 263 \$ au 31 décembre 2021).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiers. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 53 \$ (56 \$ au 31 décembre 2021) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

31. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes: Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chacun de ces secteurs exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance vie, de l'assurance maladie, de services de retraite et de placement et de réassurance. Les activités commerciales aux États-Unis et celles qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière sont attribuées à l'exploitation générale.

a) Résultat net consolidé

	2022						
	Actionnaire				Compte de participation		Total de la compagnie
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	
Produits							
Total des primes, montant net	9 740 \$	3 961 \$	31 632 \$	3 567 \$	48 900 \$	5 422 \$	54 322 \$
Produits nets tirés des placements							
Produits nets tirés des placements – réguliers	1 307	1 524	201	106	3 138	1 760	4 898
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(4 275)	(7 055)	(1 676)	(15)	(13 021)	(2 990)	(16 011)
Total des produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(2 968)	(5 531)	(1 475)	91	(9 883)	(1 230)	(11 113)
Honoraires et autres produits	1 957	1 334	5	29	3 325	–	3 325
	8 729	(236)	30 162	3 687	42 342	4 192	46 534
Prestations et charges							
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	4 425	(3 188)	29 217	3 570	34 024	2 981	37 005
Autres ¹	2 873	1 740	223	46	4 882	989	5 871
Charges financières	–	–	9	100	109	–	109
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	79	56	1	20	156	12	168
Bénéfice (perte) avant impôt	1 352	1 156	712	(49)	3 171	210	3 381
Impôt sur le résultat	243	66	20	(156)	173	26	199
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 109	1 090	692	107	2 998	184	3 182
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	3	–	–	3	–	3
Bénéfice net	1 109	1 087	692	107	2 995	184	3 179
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	–	–	–	–	–	184	184
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 109 \$	1 087 \$	692 \$	107 \$	2 995 \$	– \$	2 995 \$

1 Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

	2021						
	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits							
Total des primes, montant net	8 779 \$	4 861 \$	29 438 \$	2 342 \$	45 420 \$	5 189 \$	50 609 \$
Produits nets tirés des placements							
Produits nets tirés des placements – réguliers	1 231	1 316	211	55	2 813	1 689	4 502
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(816)	(1 390)	(295)	13	(2 488)	1 248	(1 240)
Total des produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	415	(74)	(84)	68	325	2 937	3 262
Honoraires et autres produits	1 933	1 415	8	58	3 414	–	3 414
	11 127	6 202	29 362	2 468	49 159	8 126	57 285
Prestations et charges							
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	6 743	3 186	28 604	2 349	40 882	6 912	47 794
Autres ¹	2 783	1 736	195	102	4 816	952	5 768
Charges financières	–	–	9	101	110	–	110
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	78	55	–	19	152	13	165
Bénéfice (perte) avant impôt	1 523	1 225	554	(103)	3 199	249	3 448
Impôt sur le résultat	263	154	(25)	(64)	328	(54)	274
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 260	1 071	579	(39)	2 871	303	3 174
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	3	–	–	3	–	3
Bénéfice net (perte nette)	1 260	1 068	579	(39)	2 868	303	3 171
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	–	–	–	–	–	303	303
Bénéfice net (perte nette) – détenteur d'actions ordinaires	1 260 \$	1 068 \$	579 \$	(39) \$	2 868 \$	– \$	2 868 \$

1 Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

31. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif

	2022		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	82 516 \$	57 709 \$	140 225 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 822	–	8 822
Autres actifs	21 224	2 088	23 312
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	221 623	–	221 623
Total	334 185 \$	59 797 \$	393 982 \$
	2021		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	94 376 \$	57 828 \$	152 204 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 744	–	8 744
Autres actifs	24 111	845	24 956
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	–	240 500
Total	367 731 \$	58 673 \$	426 404 \$

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2022		2021	
	Produits	Actif	Produits	Actif
Canada	13 246 \$	193 853 \$	19 272 \$	203 140 \$
Autres pays	33 288	200 129	38 013	223 264
Total	46 534 \$	393 982 \$	57 285 \$	426 404 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 8 février 2023

Aux titulaires de polices, aux actionnaires et aux administrateurs de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

J'ai évalué les provisions mathématiques et les actifs au titre des cessions en réassurance qui figurent dans le bilan consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie au 31 décembre 2022 et toute modification s'y rapportant dans son état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, déduction faite des actifs au titre des cessions en réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations au titre des polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

L'actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires,



Linda Kerrigan

Toronto (Ontario)

Le 8 février 2023

Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation

La présente politique en matière de participations des titulaires de polices, conjointement avec la politique de gestion du compte de participation, a été établie par le conseil d'administration et s'applique à toutes les polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie. Le conseil d'administration peut modifier périodiquement la présente politique, à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique comprennent les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques de l'industrie applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire désigné qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique.

Le compte de participation enregistre un bénéfice lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices au gré du conseil d'administration et conformément à la présente politique.

Les polices d'assurance avec participation ouvrent droit à des participations périodiques pour les titulaires de polices, lesquelles ne sont pas garanties. La somme qui peut être distribuée du compte de participation sous forme de participations des titulaires de polices est déterminée au moins une fois par année après un examen des résultats techniques réels et des tendances que prennent ces résultats.

Dans le cas des sous-comptes du bloc ouvert, le montant à distribuer dépend aussi de facteurs tels que la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent. Tout au long de la durée de leur police, les titulaires de contrat avec participation profitent de la solidité financière et de la vitalité continue de la compagnie. Les titulaires de polices de sous-comptes du bloc ouvert profitent aussi de l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans le compte de participation comprennent notamment les contributions à l'excédent des titulaires de polices et le rendement réalisé par les actifs composant l'excédent du compte de participation. Toutes les contributions à l'excédent des titulaires de polices pendant la durée de leur police font partie de l'excédent du compte de participation après la résiliation de la police. Des précisions sur l'excédent du compte de participation se trouvent dans la politique de gestion du compte de participation.

Les résultats techniques peuvent varier d'une période à une autre, en fonction des changements visant les facteurs influant sur les bénéfices du compte de participation, y compris la volatilité du rendement des placements et le revenu de placement obtenu, ainsi que la volatilité des résultats techniques d'autres facteurs. Les fluctuations des résultats techniques pendant une période donnée peuvent être intégrées dans le barème des participations. Le but du lissage est d'atténuer les effets des fluctuations des résultats techniques sur les participations des titulaires de polices afin d'obtenir une plus grande stabilité des participations d'une période à une autre. Le lissage, le cas échéant, dépendra de facteurs tels que la raison et l'importance de la fluctuation des résultats, les tendances prévues quant aux résultats techniques futurs et les répercussions possibles sur les participations des titulaires de polices.

Les participations peuvent augmenter ou diminuer avec le temps, selon les résultats techniques et les tendances prévues des résultats futurs. Si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs se détériorent au fil du temps, les participations peuvent diminuer. Inversement, les participations peuvent augmenter si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs s'améliorent.

La somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices au moyen d'un barème des participations des titulaires de polices. Ces catégories de participation représentent des groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police.

La compagnie se fonde sur le principe de la contribution pour établir le barème des participations des titulaires de polices. En d'autres termes, la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de participation au prorata de la contribution présumée de ces catégories aux bénéfices du compte de participation. Pour qu'il y ait contribution aux bénéfices, une catégorie de participation donnée doit atteindre des résultats techniques différents des hypothèses ayant servi à l'établissement des taux pour cette catégorie de polices. Lorsqu'elle applique le principe de la contribution, la compagnie veille à la répartition équitable de l'actif entre les diverses catégories de participation et diverses générations de polices au sein d'une catégorie de participation, en prenant en compte les considérations pratiques et limites pertinentes, les exigences juridiques et réglementaires, les lignes directrices professionnelles de même que les pratiques courantes qui prévalent au sein de l'industrie. Il arrive parfois que, pour certaines polices, le barème des participations des titulaires de polices soit établi au moyen de méthodes permettant de calculer approximativement la contribution aux bénéfices pour ces polices.

Les participations des titulaires de polices sont créditées selon les modalités de chaque police. Toute modification apportée à la police par le titulaire de police après l'établissement de celle-ci peut dans certains cas entraîner un changement de catégorie de participation et par conséquent un changement dans le montant des participations créditées par la suite.

En plus des participations périodiques versées aux titulaires de polices, des participations supplémentaires peuvent être payables à l'égard de certaines polices lorsqu'elles prennent fin, que ce soit à l'échéance, au décès de l'assuré ou au rachat. En pareil cas, le montant de ces participations sera établi en fonction de facteurs tels que le type de police, la période pendant laquelle la police était en vigueur et la date de son établissement.

La compagnie gère de façon distincte les sous-comptes pour certains blocs fermés particuliers de polices d'assurance vie avec participation, et ce, dans de nombreux territoires de compétence où elle exerce ses activités. Les sous-comptes des blocs fermés sont détenus dans le compte de participation de la compagnie et sont gérés conformément aux règles d'exploitation régissant les blocs fermés. Chaque sous-compte d'un bloc fermé est administré individuellement de manière à assurer la distribution, au fil du temps, du montant total de ses bénéfices aux titulaires de polices avec participation du bloc fermé donné par l'entremise de participations.

Avant que le conseil d'administration ne déclare des participations aux titulaires de polices, l'actuaire désigné doit rendre compte au conseil d'administration quant à l'équité des participations qui sont proposées pour les titulaires de polices avec participation et à leur conformité à la présente politique, de même qu'aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes et aux pratiques professionnelles reconnues. Les illustrations de polices refléteront les changements apportés au barème des participations des titulaires de polices dans les plus brefs délais.

Glossaire :

La compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, une société issue de la fusion de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert : Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Démutualisation : La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

Catégories de participation : Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

Barème des participations : Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

Bénéfices du compte de participation : Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

Sous-comptes : Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

Renseignements relatifs au compte de participation de la Canada Vie

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2022		2021	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation canadienne	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	3 131 \$	s.o.	2 861 \$	s.o.
Canada Vie	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	1 544	82	1 570	78
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(38)	–	(32)	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	(3)	–	(8)	–
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	1 503	82	1 530	78
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1 476)	(82)	(1 260)	(78)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	3 158 \$	s.o.	3 131 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	51 491 \$	2 852 \$	49 589 \$	2 997 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	s.o.	2,50 %	s.o.

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2022		2021	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation canadienne Crown Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		4		4
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	\$ Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		4		4
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(4)		(4)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		904 \$		1 036 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
	Exploitation canadienne New York Life	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions			35		38
Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA			–		–
Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA			–		–
\$ Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices			35		38
Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice			(35)		(38)
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture			s.o.		s.o.
Total de l'actif à la fin de l'exercice			1 380 \$		1 565 \$
Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions			s.o.		s.o.
International Hong Kong		Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		9		8
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	\$ US Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		9		8
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(9)		(8)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		527 \$		655 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
	International Macao	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions			–		–
Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA			–		–
\$ US Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA			–		–
Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices			–		–
Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice			–		–
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture			s.o.		s.o.
Total de l'actif à la fin de l'exercice			10 \$		13 \$
Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions			s.o.		s.o.
International Littoral du Pacifique		Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	(9) \$		(9) \$
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	–		–	
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
	\$ US Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	–		–	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	–		–	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(9) \$		(9) \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	19 \$		22 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %		2,50 %	

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2022		2021	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation américaine	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	1 \$	s.o.	– \$	s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	(1)	9	4	13
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
Canada Vie	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	(1)	–	(1)	–
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(2) \$	s.o.	1 \$	s.o.
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	(2)	9	3	13
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1)	(9)	(2)	(13)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(2) \$	s.o.	1 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	174 \$	1 078 \$	193 \$	1 195 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	s.o.	2,50 %	s.o.
Exploitation américaine	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	2 \$		4 \$	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	2		(1)	
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
Crown Vie	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	2 \$		2 \$	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	2		(1)	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(2)		(1)	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	2 \$		2 \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	359 \$		427 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %		2,50 %	

Politique de gestion du compte de participation

La présente politique de gestion du compte de participation, conjointement avec la Politique en matière de participations visant les titulaires de polices avec participation, a été établie par le conseil d'administration et peut être modifiée périodiquement à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique comprennent les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques de l'industrie applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire désigné qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique, en tenant compte des politiques pertinentes de la compagnie.

Le compte de participation est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de la compagnie, par l'entremise duquel le conseil et la direction établissent la stratégie de risque de la compagnie, définissent l'appétence au risque et les seuils de risque et en assurent le respect, en plus de cerner, de mesurer et de gérer les risques, d'en effectuer le suivi et de créer des rapports connexes.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie gère les comptes établis à l'égard de ses polices d'assurance avec participation séparément des comptes établis à l'égard des autres polices. Cela facilite le calcul des bénéfices attribuables au compte de participation.

Le compte de participation est tenu relativement aux polices d'assurance vie avec participation et à de petits blocs de rentes avec participation et de polices d'assurance invalidité établies ou prises en charge par la compagnie. Le compte de participation est composé de trois principaux types de sous-comptes. Les sous-comptes du bloc fermé de la Canada Vie, de la New York Life et de la Crown Vie ont été créés à l'égard des polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation et comprennent la meilleure estimation quant au passif relatif à ces polices. Les sous-comptes auxiliaires comprennent le passif relatif aux provisions pour écarts défavorables à l'égard des polices des sous-comptes du bloc fermé.

Les sous-comptes du bloc ouvert sont tenus relativement aux polices d'assurance avec participation établies ou prises en charge par la compagnie autres que celles des sous-comptes du bloc fermé, et comprennent le passif total relatif à ces polices, ainsi que l'excédent du compte de participation. Bien que certains de ces sous-comptes du bloc ouvert aient été fermés aux nouvelles affaires après la démutualisation, le sous-compte du bloc ouvert canadien demeure ouvert aux nouvelles affaires. Ce sous-compte canadien comprend les polices d'assurance avec participation dont l'établissement ou la prise en charge sont assumés par le Canada ou les Bermudes.

Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Ces règles d'exploitation régissent la gestion des différents sous-comptes du bloc fermé, y compris certains éléments comme la répartition des produits tirés des placements, les coûts de mortalité, les charges et les impôts. L'actuaire désigné est tenu de remettre au surintendant et aux organismes de réglementation étrangers pertinents les rapports et les avis concernant l'exploitation des sous-comptes du bloc fermé et la conformité continue aux règles d'exploitation du bloc fermé au besoin.

L'actif de la compagnie détenu dans les fonds d'administration générale est affecté aux segments du compte de participation et du compte sans participation afin d'affecter les produits tirés des placements à chaque compte. L'actif est affecté à chaque segment conformément aux lignes directrices de placement établies à l'égard des segments. Ces lignes directrices présentent les critères qui concernent la répartition de l'actif, les liquidités, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Elles visent à mettre en évidence des facteurs importants comme les objectifs commerciaux, les caractéristiques du passif, les besoins de liquidités, les considérations fiscales et la tolérance au risque de taux d'intérêt de chaque segment. L'actif affecté à un segment peut être périodiquement réaffecté à un autre segment au sein d'un même compte ou d'un autre compte pourvu que l'actif faisant l'objet de l'échange soit conforme à la politique de placement des segments respectifs. Un tel échange est effectué à la juste valeur de l'actif.

Le conseil d'administration passe en revue la stratégie d'investissement de chaque sous-compte et, sur une base annuelle, il examine et approuve les politiques qui régissent les activités de placement des comptes de participation. Les politiques de placement décrivent un certain nombre de principes d'investissement, y compris la tolérance au risque et l'approche de gestion du risque de placement. Le risque de placement est géré au moyen de normes de tarification, de limites d'exposition et de lignes directrices précises régissant les catégories d'actif et les transactions de placement. Les politiques de placement fixent les limites quant à la concentration de l'actif dans des régions, des secteurs d'activité, des compagnies ou des types d'entreprises particulières dans le cadre du processus de gestion du risque. La compagnie peut avoir recours à des produits dérivés en tant qu'outils de gestion du risque à des fins de couverture de l'actif et du passif.

La compagnie gère un segment d'actifs pour soutenir le passif du sous-compte du bloc ouvert pour les polices établies au Canada et aux Bermudes, ainsi que le passif du sous-compte du bloc fermé de la Canada Vie et des sous-comptes auxiliaires pour les polices établies au Canada. Les actifs qui soutiennent ces passifs sont divisés théoriquement en deux segments en fonction des besoins et des objectifs de placement : 1) les placements visant à couvrir les prestations des polices à court terme (dix prochaines années) et 2) les placements visant à atteindre les objectifs à plus long terme du compte de participation.

Les placements visant le court terme sont principalement des actifs à revenu fixe. Les flux de trésorerie de ces actifs, combinés aux primes des polices avec participation, doivent permettre de couvrir les prestations des titulaires de polices pour les dix prochaines années. Ces prestations comprennent les participations, les prestations de décès, les valeurs de rachat et les autres garanties de la police, comme l'exonération des primes.

Pour réaliser les objectifs à plus long terme, les placements utilisés comprennent une combinaison d'actifs à revenu fixe de un an à dix ans, un portefeuille en obligations à rendement total et un portefeuille diversifié d'actions ordinaires et de biens immobiliers. Il est présumé que les actifs à revenu fixe détenus pour atteindre les objectifs à long terme viendront à échéance et seront réinvestis plusieurs fois avant de servir à couvrir les prestations des polices. Ces actifs sont gérés dans l'optique de créer de la valeur en réinvestissant de façon rigoureuse selon l'évolution et les cycles des écarts de placements, des niveaux de taux d'intérêt et de la conjoncture des marchés boursiers. Les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie déterminent les changements dans le taux d'intérêt du barème des participations, et ce taux joue un rôle important dans les variations du barème des participations.

Politique de gestion du compte de participation

Pour tous les autres sous-comptes (c.-à-d. les sous-comptes des blocs fermés de New York Life et de Crown Vie), la compagnie investit principalement dans des actifs à revenu fixe couvrant plusieurs durées. L'échéance cible de ces placements à revenu fixe est plus courte que les flux de trésorerie prévus des polices. En l'occurrence, la stratégie consiste à produire des rendements stables tout en permettant aux titulaires de polices de profiter d'une certaine exposition aux conditions changeantes des marchés des titres à revenu fixe.

Les produits tirés des placements sont affectés au compte de participation conformément à la politique d'affectation de la compagnie. En règle générale, les produits tirés des placements sont affectés directement à un segment en se fondant sur les actifs affectés à ce segment. Chaque année, l'actuaire désigné passe en revue la méthode d'attribution des produits tirés des placements au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Les charges et les impôts à la charge de la compagnie sont affectés au compte de participation conformément aux politiques d'affectation des charges et des impôts de la compagnie.

Les charges sont affectées par le secteur qui les engage au secteur d'activité approprié. En règle générale, les charges sont affectées à un secteur d'activité selon ses activités commerciales. De temps à autre, la compagnie engage des dépenses et fait des placements d'envergure en dehors des activités commerciales habituelles qui peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des acquisitions, des restructurations et des dépenses d'investissement (p. ex. : systèmes informatiques importants), qui ont pour but et effet la réduction des charges futures. Le principe directeur d'un traitement juste et équitable de telles dépenses et de tels placements est que les charges sont affectées aux secteurs d'activité qui reconnaissent l'avantage qu'ils retirent de la dépense ou du placement et leur contribution à la dépense ou au placement.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc ouvert, habituellement, les charges qui ont trait exclusivement aux activités d'assurance avec participation sont affectées directement au compte de participation. Les charges qui se rapportent à la fois aux affaires avec participation et sans participation sont réparties en fonction de statistiques d'affaires lorsque les dépenses varient en fonction de ces statistiques, en fonction des estimations des gestionnaires appuyées par des études de temps et autres évaluations, ou proportionnellement au total des charges réparties au moyen de toutes les méthodes précitées. Pour les éléments exceptionnels, la direction déterminera la répartition des dépenses à chacun des secteurs d'activité, y compris la base et la justification, et en rendra compte à l'actuaire désigné.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc fermé, les charges sont imputées selon des formules prédéterminées conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé.

Les impôts sont affectés au compte de participation en se fondant sur les caractéristiques des comptes avec participation et sans participation qui ont une incidence déterminante sur les coûts fiscaux pertinents. Conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé, aucun impôt sur les bénéfices n'est affecté aux sous-comptes du bloc fermé puisqu'il est prévu que les bénéfices avant impôts du bloc fermé seront cumulativement de zéro sur la durée du bloc fermé.

Chaque année, l'actuaire désigné passe en revue la méthode d'attribution des charges et des impôts au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Tout au long de la durée de leur police, les titulaires de contrat avec participation profitent de la solidité financière et de la vitalité continue de la compagnie. Les titulaires de polices des sous-comptes du bloc ouvert peuvent notamment profiter de l'excédent du compte de participation, ce qui comprend les contributions combinées effectuées ou qui devraient être effectuées par les titulaires de polices avec participation actuels et anciens. À l'échéance de la police, les contributions des titulaires de polices à l'excédent demeureront dans l'excédent du compte de participation.

L'excédent du compte de participation lié aux sous-comptes du bloc ouvert est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise et de gestion des capitaux de la compagnie ainsi qu'aux exigences réglementaires. L'excédent est requis à différentes fins, y compris pour assurer que la compagnie soit en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'égard des titulaires de polices avec participation, assurer la solidité et la stabilité financières de la compagnie, financer la croissance des nouvelles affaires et les acquisitions qui peuvent être bénéfiques pour le compte de participation, soutenir la transition en période de changements importants et éviter les fluctuations excessives des participations, tout cela sous réserve de certaines considérations pratiques et limitations, des exigences juridiques et réglementaires et des pratiques du secteur.

Une portion des bénéfices des sous-comptes du bloc ouvert pour chaque période financière est conservée dans l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans le compte de participation comprennent notamment les contributions à l'excédent des titulaires de polices et le rendement réalisé par les actifs composant l'excédent du compte de participation. L'excédent du compte de participation est passé en revue annuellement, compte tenu des circonstances particulières du compte de participation. À la lumière de cette révision, les contributions futures des titulaires de polices à l'excédent pourront être rajustées en augmentant ou en diminuant le barème des participations.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie est autorisée à verser aux actionnaires un pourcentage de la somme distribuée des sous-comptes du bloc ouvert aux titulaires de polices relativement à un exercice donné. Avant que toute distribution ne soit effectuée, l'actuaire désigné doit confirmer au conseil d'administration que la distribution proposée est permise en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La tranche distribuée aux actionnaires ne peut être supérieure au montant prescrit en vertu de l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Toute distribution versée aux actionnaires sera publiée dans le rapport annuel de la compagnie.

Aux termes des règles d'exploitation du bloc fermé, aucune somme ne peut être distribuée aux actionnaires à partir des sous-comptes du bloc fermé. Conformément à l'entente visant la démutualisation, le montant par lequel l'actif excède le passif au sein des sous-comptes auxiliaires est transféré aux actionnaires chaque trimestre.

Glossaire :

La compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, une société issue de la fusion de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert : Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Démutualisation : La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

Catégories de participation : Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

Barème des participations : Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

Bénéfices du compte de participation : Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

Provisions pour écarts défavorables : L'évaluation du passif comprend des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Puisqu'il est possible que les estimations se révèlent inexactes, le passif comprend des provisions pour les écarts défavorables par rapport aux estimations visant les résultats techniques liés à des événements futurs.

Portefeuille en obligations à rendement total : Portefeuille de titres à revenu fixe négocié activement. Les actifs se négocient en fonction de facteurs comme l'évolution des conditions des marchés et les occasions de placement.

Segments : Il s'agit de la division des actifs de la compagnie détenus dans les fonds d'administration générale aux fins de détermination de la répartition de l'actif; des lignes directrices de placement sont établies à l'égard de chaque segment.

Sous-comptes : Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

Fluctuations excessives : L'excédent du compte de participation des sous-comptes du bloc ouvert peut servir entre autres à éviter les fluctuations excessives des participations. L'utilisation de l'excédent à cette fin est réservée à des événements extrêmes, et pour cette raison, elle n'est pas très fréquente.

Sources de bénéfices

L'information qui suit est présentée conformément à la ligne directrice du BSIF concernant la présentation des sources de bénéfices (les SDB). Les SDB ne sont pas une mesure conforme aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS). Il n'existe aucune méthode d'analyse standard des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées.

Les SDB décrivent les différentes sources du bénéfice net établi selon les normes IFRS. Elles constituent une analyse des écarts entre le bénéfice net réel et le bénéfice net attendu en fonction des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

Bénéfice prévu sur les polices en vigueur

La fraction du bénéfice net consolidé sur les polices en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en supposant la concrétisation des hypothèses les plus probables. Cette mesure tient compte des libérations de provisions pour écarts défavorables, du bénéfice net prévu à l'égard des dépôts et des frais de gestion nets prévus.

Incidence des nouvelles affaires

L'incidence sur le bénéfice net au point de vente de la souscription de nouvelles polices au cours de la période visée. Il s'agit de l'écart entre les primes reçues et la somme des frais engagés à l'égard des souscriptions et des nouveaux éléments de passif établis au point de vente.

Gains et pertes actuariels

Les gains et les pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette même période.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

L'incidence sur le bénéfice net des mesures prises par la direction, des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles, des modifications des marges pour écarts défavorables et de la correction d'erreurs.

Autres

Les montants qui n'ont pas été pris en compte dans les autres composantes des sources de bénéfices.

Bénéfice relatif au surplus

Le bénéfice gagné à l'égard du surplus de la compagnie.

Les tableaux ci-dessous présentent les sources de bénéfices de la Canada Vie pour les exercices 2022 et 2021.

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	Bénéfice net attribuable à l'actionnaire				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022					
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	1 353 \$	857 \$	658 \$	(38) \$	2 830 \$
Incidence des nouvelles affaires	(26)	(78)	70	–	(34)
Gains et pertes actuariels	131	237	(97)	(19)	252
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(106)	128	121	–	143
Autres	–	(20)	–	–	(20)
Bénéfice relatif au surplus	–	32	(40)	8	–
Bénéfice net avant impôt	1 352	1 156	712	(49)	3 171
Impôt	(243)	(66)	(20)	156	(173)
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 109	1 090	692	107	2 998
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(3)	–	–	(3)
Bénéfice net – actionnaire	1 109	1 087	692	107	2 995
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 109 \$	1 087 \$	692 \$	107 \$	2 995 \$

Sources de bénéfices

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Bénéfice net attribuable à l'actionnaire				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	1 322 \$	889 \$	672 \$	(14) \$	2 869 \$
Incidence des nouvelles affaires	(20)	(38)	90	–	32
Gains et pertes actuariels	279	150	(205)	(50)	174
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(58)	212	(5)	–	149
Autres	–	(31)	–	–	(31)
Bénéfice relatif au surplus	–	43	2	(39)	6
Bénéfice net avant impôt	1 523	1 225	554	(103)	3 199
Impôt	(263)	(154)	25	64	(328)
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 260	1 071	579	(39)	2 871
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(3)	–	–	(3)
Bénéfice net – actionnaire	1 260	1 068	579	(39)	2 868
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 260 \$	1 068 \$	579 \$	(39) \$	2 868 \$

Analyse des résultats

Le bénéfice prévu sur les polices en vigueur est la principale composante du bénéfice, puisqu'il compte pour 89 % du bénéfice avant impôt de 2022. En 2022, le bénéfice prévu sur les polices en vigueur s'est chiffré à 2 830 \$, une diminution de 39 \$ par rapport à 2021. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'incidence défavorable des devises au sein de l'exploitation européenne et à la diminution des reprises de provision au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques.

Les pressions exercées sur les nouvelles affaires ont augmenté de 66 \$ par rapport à 2021, pour s'établir à (34) \$ en 2022, principalement en raison de la hausse des charges liées aux nouvelles affaires et de la baisse des souscriptions au sein de l'exploitation européenne, ainsi que de la baisse du profit lié aux nouvelles souscriptions au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques par rapport à l'exercice précédent.

Les gains actuariels ont été de 252 \$ en 2022, une hausse de 78 \$ par rapport à 2021.

Les gains pour 2022 découlent principalement de l'apport positif des placements, des résultats favorables au chapitre de la mortalité à l'égard des rentes dans toutes les régions, des résultats positifs au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie au sein de l'exploitation européenne et des résultats favorables au chapitre de la morbidité au sein de l'exploitation canadienne. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les résultats défavorables au chapitre des charges et des honoraires dans toutes les régions, les résultats défavorables au chapitre du comportement des titulaires de polices au sein de l'exploitation canadienne et de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques, les pertes liées à la réassurance IARD au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques et les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie au sein de l'exploitation canadienne.

Les gains pour 2021 découlent principalement de l'apport positif des placements, des résultats favorables au chapitre de la morbidité au sein de l'exploitation canadienne et de l'exploitation européenne et des résultats favorables au chapitre de la mortalité à l'égard des rentes dans toutes les régions. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques et de l'exploitation européenne, par les résultats défavorables au chapitre des charges et des honoraires dans toutes les régions, par les pertes liées à la réassurance IARD au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques, ainsi que par les résultats défavorables au chapitre du comportement des titulaires de polices au sein de l'exploitation canadienne.

Les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses ont fourni un apport de 143 \$ au bénéfice avant impôt en 2022, comparativement à 149 \$ en 2021. En 2022, la révision favorable des hypothèses au chapitre de la longévité, le raffinement de la modélisation et la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt ont été partiellement contrebalancées par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices.

Le montant de (20) \$ imputé au poste Autres en 2022 est attribuable aux coûts de transaction liés aux acquisitions au sein de l'exploitation européenne.

En 2022, le bénéfice avant impôt relatif au surplus a diminué de 6 \$ par rapport à 2021.

Filiales de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ¹

Nom de la filiale	Siège social	Valeur comptable ² (en millions de dollars canadiens)	Propriété des actions avec droit de vote
Canada Life Capital Corporation Inc.	Toronto (Ontario)	10 118 \$	100 %
Canada Life International Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	5 455	100 %
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	6 762	100 %
Canada Life Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	5 357	100 %
Irish Life Group Limited	Dublin, Irlande	3 088	100 %
Irish Life Assurance p.l.c.	Dublin, Irlande	2 020	100 %
Canada Life Irish Holding Company Limited	Dublin, Irlande	1 366	100 %
La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada	Toronto (Ontario)	1 171	100 %
Services d'investissement Quadrus ltée	London (Ontario)	28	100 %
Conseillers immobiliers GWL inc.	Winnipeg (Manitoba)	–	100 %

¹ Le tableau ci-dessus présente les principales filiales de la compagnie ainsi que certaines autres de ses filiales au 31 décembre 2022.

² La valeur comptable représente les capitaux propres de la compagnie dans ses filiales.

Sommaire de cinq ans

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Total de l'actif	393 982 \$	426 404 \$	396 290 \$	370 664 \$	346 606 \$
Total de l'actif administré ¹	497 081 \$	545 398 \$	499 760 \$	507 862 \$	459 374 \$
Pour les exercices clos les 31 décembre					
Primes et dépôts :					
Total des primes, montant net	54 322 \$	50 609 \$	37 838 \$	34 796 \$	31 803 \$
Équivalents des primes des régimes autofinancés (contrats de services administratifs seulement)	4 756	3 469	2 964	3 295	3 068
Dépôts des fonds distincts	22 663	23 978	20 038	22 264	21 133
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	16 284	16 104	19 254	20 841	12 234
Réintégrer : activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis – primes de réassurance cédées initiales	–	–	–	701	–
Total des primes et dépôts ¹	98 025 \$	94 160 \$	80 094 \$	81 897 \$	68 238 \$
États résumés du résultat net					
Produits					
Total des primes, montant net	54 322 \$	50 609 \$	37 838 \$	34 796 \$	31 803 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	4 898	4 502	4 759	4 474	4 633
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(16 011)	(1 240)	4 839	5 672	(2 777)
Total des produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(11 113)	3 262	9 598	10 146	1 856
Honoraires et autres produits	3 325	3 414	3 133	3 324	3 217
Total des produits	46 534	57 285	50 569	48 266	36 876
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	37 005	47 794	41 816	39 896	28 218
Autres ²	5 980	5 878	5 588	5 421	5 276
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	168	165	155	139	121
Charges de restructuration	–	–	92	–	67
Bénéfice avant impôt	3 381	3 448	2 918	2 810	3 194
Impôt sur le résultat	199	274	42	107	226
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	3 182	3 174	2 876	2 703	2 968
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	3	2	1	–
Bénéfice net	3 179	3 171	2 874	2 702	2 968
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	184	303	67	10	(19)
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	2 995 \$	2 868 \$	2 807 \$	2 692 \$	2 987 \$
Valeur comptable par action ordinaire ³	9 268 \$	8 838 \$	8 380 \$	8 555 \$	8 813 \$

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR, qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et qui ne peut être comparée directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Des renseignements supplémentaires sur cette mesure financière non conforme aux PCGR, y compris un rapprochement entre cette mesure financière non conforme aux PCGR et une mesure prescrite par les PCGR, sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent dans la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

2 Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs, les taxes sur les primes et les charges financières.

3 Cette mesure correspond aux capitaux propres attribuables au détenteur d'actions ordinaires de la compagnie divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Conseil d'administration

R. Jeffrey Orr ^{3, 4, 5, 6}

Président du conseil, Canada Vie
Président et chef de la direction,
Power Corporation du Canada

Michael R. Amend ^{2, 7}

Chef des technologies d'entreprise,
Ford Motor Company

Deborah J. Barrett, FCPA, FCA, IAS.A ^{1, 2, 5}

Administratrice de la compagnie

Robin A. Bienfait ^{1, 7}

Chef de la direction,
Emnovate

Heather E. Conway ^{1, 4, 7}

Présidente du conseil d'administration,
Banque Amex du Canada

Marcel R. Coutu ^{3, 4, 5}

Administrateur de la compagnie

André Desmarais, O.C., O.Q. ^{3, 4, 7}

Président délégué du conseil,
Power Corporation du Canada

Olivier Desmarais ^{4, 5}

Président du conseil et chef de la direction,
Power Sustainable Capital et
premier vice-président,
Power Corporation du Canada

Paul Desmarais, Jr., O.C., O.Q. ^{3, 5}

Président du conseil,
Power Corporation du Canada

Gary A. Doer, O.M. ^{4, 7}

Conseiller principal, Affaires,
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

David G. Fuller ^{2, 5}

Administrateur de la compagnie

Claude Généreux ^{4, 5}

Vice-président exécutif,
Power Corporation du Canada

Paula B. Madoff ^{5, 6}

Administratrice de la compagnie

Paul A. Mahon ⁶

Président et chef de la direction,
Canada Vie

Susan J. McArthur ^{3, 4, 5}

Cofondatrice et présidente exécutive,
LockDocs Inc.

T. Timothy Ryan ^{3, 4, 7}

Administrateur de la compagnie

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA ^{1, 6, 7}

Vice-président exécutif et
chef des services financiers,
Power Corporation du Canada

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA ^{1, 7}

Administrateur de la compagnie

Brian E. Walsh ^{3, 4, 6}

Directeur et chef des stratégies,
Titan Advisors, LLC

Comités

1. Comité d'audit

Président : Siim A. Vanaselja

2. Comité de révision

Présidente : Deborah J. Barrett

3. Comité de gouvernance et des mises en candidature

Président : R. Jeffrey Orr

4. Comité des ressources humaines

Président : Claude Généreux

5. Comité des placements

Présidente : Paula B. Madoff

6. Comité de réassurance

Président : Gregory D. Tretiak

7. Comité de gestion des risques

Président : Gregory D. Tretiak

Haute direction

Paul A. Mahon

Président et chef de la direction

Arshil Jamal

Président et chef de groupe,
Stratégie, Placements, Réassurance
et Développement de l'entreprise

David M. Harney

Président et chef de l'exploitation,
Europe

Jeffrey F. Macoun

Président et chef de l'exploitation,
Canada

Brian R. Allison

Vice-président exécutif et
chef des placements

Graham R. Bird

Vice-président exécutif et
chef de l'évaluation des risques

Sharon C. Geraghty

Vice-présidente exécutive et
chef du contentieux

Garry MacNicholas

Vice-président exécutif et
chef des services financiers

Grace M. Palombo

Vice-présidente exécutive et
chef des ressources humaines

Steven M. Rullo

Vice-président exécutif et
chef des systèmes d'information,
Échelle mondiale

Nancy D. Russell

Vice-présidente principale et
chef de l'audit interne

David B. Simmons

Vice-président principal,
chef des communications et
de la durabilité,
Échelle mondiale

Anne C. Sonnen

Vice-présidente
principale et chef de la
conformité

Raman Srivastava

Vice-président exécutif et
chef des placements,
Échelle mondiale

Dervla M. Tomlin

Vice-présidente exécutive et
actuaire en chef

Jeremy W. Trickett

Vice-président principal et
chef de la gouvernance

Renseignements sur la compagnie

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
Téléphone : 204 946-1190
Site Web : canadalife.com/fr/

Apprenez-en davantage sur les produits et services de la Canada Vie et consultez notre rapport annuel en ligne à l'adresse canadalife.com. Communiquez avec le Secrétariat général à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com pour obtenir un exemplaire imprimé du présent rapport annuel.

Les coordonnées des principaux bureaux de la Canada Vie figurent ci-dessous. Veuillez vous renseigner auprès des bureaux appropriés.

Exploitation canadienne

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
Téléphone : 204 946-1190
Site Web : canadalife.com/fr/

Solutions de gestion du capital et des risques

Canada Life Reinsurance
330 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8
Téléphone : 416 597-1456
Site Web : canadalifere.com

Irlande

Irish Life Centre
Lower Abbey Street
Dublin 1, Irlande
Téléphone : 353-1-704-2000
Site Web : irishlife.ie

Allemagne

Canada Life Assurance Europe plc
Höninger Weg 153a
50969 Köln, Allemagne
Téléphone : +49 221 36756-0
Site Web : canadalife.de

Royaume-Uni

Canada Life Limited
Canada Life Place
Potters Bar, Hertfordshire
Angleterre EN6 5BA
Téléphone : +44-1707-651122
Site Web : canadalife.co.uk

Les marques de commerce qui figurent dans le présent rapport sont la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ou d'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Les marques de commerce qui ne sont pas la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont utilisées avec l'autorisation de leurs propriétaires.

Cette page a intentionnellement été laissée en blanc.



Assurances | Placements | Conseils

canadavie.com

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

100, rue Osborne Nord

Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION^{MC}

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0395-03/23

